



quartiers2030

Contrat de ville de Mâconnais Beaujolais Agglomération

Engagements Quartiers 2030



Table des matières

1	QUATRE QUARTIERS PRIORITAIRES A MACON	5
1.1	LE QUARTIER DE LA CHANAYE-RESIDENCE	10
1.1.1	<i>Une population stable qui a tendance à s'appauvrir</i>	10
1.1.2	<i>Un quartier enclavé, mais apprécié par ses habitants</i>	12
1.1.3	<i>Un Programme de Rénovation Urbaine en cours pour redessiner le secteur</i>	12
1.2	LE QUARTIER DES BLANCHETTES	14
1.2.1	<i>Une prédominance de personnes seules, fragilisées économiquement</i>	14
1.2.2	<i>Un quartier doté d'atouts, avec des interventions urbaines attendues</i>	15
1.3	LE QUARTIER DES SAUGERAIES-GAUTRIATS	16
1.3.1	<i>Les Saugeraies, le plus faible taux chômage de la géographie prioritaire</i>	17
1.3.2	<i>Un cadre de vie mis à mal par l'insécurité croissante et la gestion des déchets</i>	18
1.4	LE QUARTIER DE MARBE	19
1.4.1	<i>Un quartier composé de nombreuses familles monoparentales</i>	20
1.4.2	<i>Une dynamique citoyenne positive, à confirmer avec les structures et acteurs locaux</i>	20
1.5	DES AXES D'AMELIORATION POUR LES QUARTIERS	21
2	L'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE : DEMARCHE ET METHODOLOGIE	23
3	LES ENJEUX LOCAUX DU CONTRAT DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS » 2030	24
3.1	EMPLOIS, FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE	25
3.2	CADRE DE VIE, HABITAT, MOBILITES ET TRANSITION ECOLOGIQUE	27
3.3	INCLUSION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	32
3.4	SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE	34
3.5	REUSSITE EDUCATIVE ET PARENTALITE	36
3.6	SANTE ET L'ACCES AUX SOINS	39
3.7	PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES	41
4	ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES	44
5	GOVERNANCE ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	47
5.1	MODALITE DE PILOTAGE ET INGENIERIE	47
5.1.1	<i>Les instances du contrat de ville</i>	48
5.1.2	<i>Les outils opérationnels</i>	50
5.1.3	<i>Les outils financiers</i>	52
5.2	LA PARTICIPATION DES HABITANTS	53
5.3	LE DISPOSITIF D'EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE	54
5.3.1	<i>L'évaluation du contrat de ville</i>	54
5.3.2	<i>L'évaluation des actions mises en œuvre</i>	55
6	SIGNATURES	56
7	ANNEXES	57

Préambule

La politique de la ville regroupe l'ensemble des politiques visant à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants ; ces derniers subissant un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, ainsi que des difficultés d'accès aux services.

Elle intervient à ce titre dans tous les domaines (éducation, emploi, sécurité, logement, cadre de vie, ...) et mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Elle est également dotée de moyens d'intervention et de crédits spécifiques pour répondre aux cumuls de difficultés des habitants des quartiers les plus défavorisés.

Sa déclinaison locale se fait au moyen d'un contrat de ville, établi pour une durée de 6 ans. Il fixe les priorités locales et les objectifs opérationnels appelés à être mis en œuvre sur le territoire ainsi que les engagements de chaque signataire.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy) du 21 février 2014, a marqué un profond tournant pour la politique de la ville et en constitue toujours les fondements actuels.

Visant à simplifier les interventions publiques et à resserrer les périmètres d'actions pour concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficulté, elle a ainsi introduit :

- une géographie prioritaire établie sur la base du critère unique de la pauvreté, c'est-à-dire la concentration de population ayant des ressources inférieures à 60% du revenu médian ;
- un contrat de ville nouvelle génération, conclu pour une durée de 6 ans entre l'Etat et l'échelon intercommunal et co-construit avec les villes et les habitants, qui cadre l'ensemble des actions de la politique de la ville.

Le dispositif « Engagements Quartiers 2030 » a été lancé par le Président de la République en juin 2023. Il fixe les priorités nationales pour les six prochaines années, propose de nouvelles perspectives et opportunités à l'ensemble des acteurs locaux, et réactualise le zonage de la géographie prioritaire.

La circulaire du 31 août 2023 vient préciser les modalités méthodologiques et calendaires à mettre en œuvre avec en préalable la mise en place d'une concertation citoyenne jusqu'à fin octobre 2023. La définition des grandes priorités à l'échelle intercommunale et la finalisation du contenu du contrat de ville en réponse aux projets de quartiers et enjeux locaux les plus prégnants doivent être finalisés pour le 31 mars 2024 au plus tard. Une révision à mi-parcours en 2027 est également prévue. L'articulation renforcée des contrats de ville avec les autres stratégies nationales et locales est attendue (schémas régionaux et locaux, Contrat de Relance et de Transition Ecologique, pacte des solidarités...).

Enfin, la programmation 2024 pourra être initiée sans attendre la signature effective des futurs contrats de ville, elle devra se traduire par une utilisation renforcée des conventions pluriannuelles d'objectifs, en particulier pour le soutien de fonctionnement des petites associations et les projets de réussite éducative.

Le Comité Interministériel des Villes (CIV) du 27 octobre 2023 a fixé les nouveaux axes prioritaires :

1. La transition écologique :

L'Etat souhaite accompagner les quartiers prioritaires dans leur transition écologique par l'inscription de la rénovation urbaine dans la durée, la poursuite du plan national de réhabilitation des copropriétés dégradées ou encore le renforcement de l'accessibilité et des mobilités douces sur les QPV.

2. Le plein emploi :
L'Etat souhaite offrir plus d'opportunités aux habitants des quartiers en sécurisant les parcours d'insertion professionnelle et de formation ainsi qu'en encourageant au maximum les initiatives entrepreneuriales. La mobilisation des entreprises est indispensable, tout comme la lutte contre les discriminations pour laquelle le Gouvernement porte des objectifs ambitieux.
3. Jeunesse et réussite éducative :
L'Etat entend généraliser progressivement les Cités Educatives et propose de nombreuses évolutions concernant les établissements scolaires des quartiers (redéfinition de la carte scolaire), l'accueil des enfants (extension des plages horaires ou ouverture des établissements la dernière quinzaine d'août) ou encore les accès facilités aux bibliothèques et aux centres de loisirs.
4. Santé et accès aux soins :
L'Etat a pour ambition de faciliter l'accès aux soins des habitants des QPV en investissant notamment les champs de la médiation et de la prévention, y compris à l'école. Une mobilisation large des acteurs locaux de la santé est essentielle.
5. Culture et sport :
L'Etat souhaite poursuivre sa politique d'accès facilité à la culture et au sport par la mise en place d'une série de dispositifs incitatifs ou de nouveaux partenariats.
6. Sécurité et tranquillité publique :
L'Etat souhaite développer des forces d'action républicaine, intensifier la lutte contre le trafic de stupéfiants, augmenter la présence policière sur la voie publique, favoriser le rapprochement police-population.
7. Grand âge, proximité, lieux de vie et de services :
L'Etat souhaite développer de nouvelles modalités d'accompagnement des personnes âgées, poursuivre le déploiement des espaces France Services, renforcer la présence humaine dans les quartiers.
8. Mixité sociale dans le logement :
L'Etat souhaite renforcer le rôle du maire dans les attributions en QPV pour favoriser la mixité sociale et limiter les attributions aux ménages DALO dans les quartiers.

L'effort de simplification des dispositifs, engagé dès 2014, se poursuit avec la réduction des procédures administratives. Le financement des actions sur plusieurs années pourra ainsi se développer par le biais de conventions pluriannuelles d'objectifs. Enfin, l'intégration des quartiers prioritaires dans les politiques de droit commun demeure une priorité.

1 Quatre quartiers prioritaires à Mâcon

Compétente en matière de politique de la ville depuis 2015, Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) a identifié dans son projet de territoire des enjeux spécifiques à cette thématique :

- renforcer la cohésion sociale sur le territoire et notamment dans les quartiers urbains prioritaires à Mâcon ;
- maintenir et développer les services et activités de proximité : emploi, formation, éducation, loisirs, santé, sécurité, ... ;
- favoriser la création d'équipements et d'aménagements urbains afin d'ouvrir les quartiers sur le reste de Mâcon et de l'Agglomération ;
- faciliter la création d'activités économiques dans les quartiers.

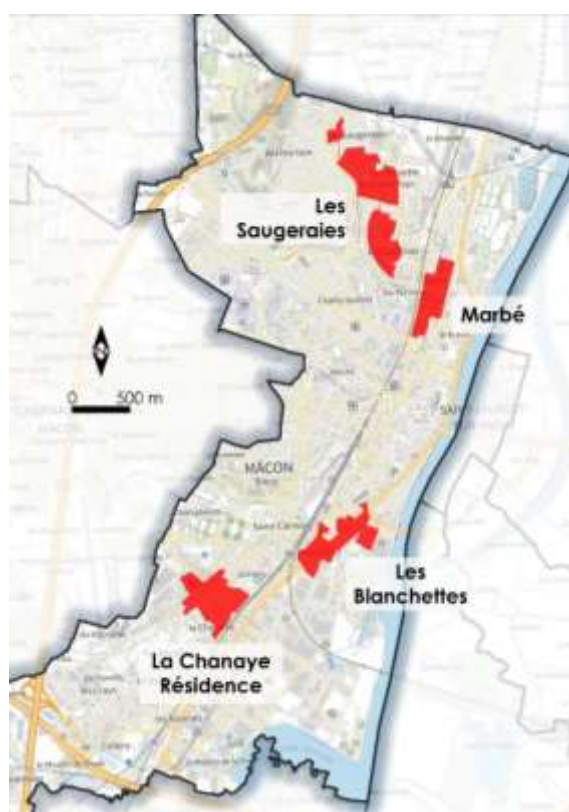
MBA est en charge de l'élaboration du diagnostic de territoire et doit définir les différentes orientations du contrat de ville. Elle assure également la coordination et l'animation du dispositif.

La Ville de Mâcon, par le biais notamment de ses centres sociaux, œuvre en proximité sur cette thématique depuis la signature de son premier contrat de ville en 1994. Lors de la refonte de la politique de la ville en 2015, sur le territoire de MBA, seule la Ville de Mâcon a vu une partie de ses quartiers rentrer dans cette géographie prioritaire avec la « labélisation » de quatre quartiers.

Les périmètres des quartiers des Blanchettes et de Marbé demeurent inchangés. La géographie prioritaire évolue de la façon suivante :

- Le quartier des Saugeraies est élargi aux Gautriats et intègre le complexe sportif des Saugeraies et l'école Jean Zay. Le quartier des Saugeraies gagnent environ 1000 habitants avec l'intégration de la partie Gautriats.
- Le quartier de La Chanaye-Résidence est élargi au centre social et à l'école Paul Eluard.

8 600 habitants de Mâconnais Beaujolais Agglomération sont désormais concernés par la politique de la ville.



*Les Quartiers Prioritaires de la Ville de Mâcon 2024-2030
Cartographie MBA, décembre 2023*

Entre 2013 et 2019, la population des quartiers prioritaires a augmenté de 1,7%. Cette croissance est plus importante que celle constatée à l'échelle de Mâcon (+1,4%) mais demeure moindre que celle de l'Agglomération (+2,7%).

La part des 25-59 ans augmente significativement entre 2015 et 2019. Cependant la population des QPV demeure nettement plus jeune avec un indice de jeunesse de 2 que celle de la Ville de Mâcon et de l'Agglomération (indice de jeunesse 0,9). Ainsi, plus d'un quart des habitants des QPV sont âgés de moins de 15 ans, contre 16,3% des mâconnais et 18,6% des habitants de l'Agglomération.

Les étrangers représentent près du tiers de la population des quartiers et seulement 14,3% de la population communale et 7,8% de celle de l'Agglomération.

Entre 2016 et 2019, la part des ménages composés d'une seule personne progresse de 7% pour atteindre 38,5% en 2019. Cette part reste inférieure à celle de la Ville de Mâcon (49,2%), et se rapproche de celle de l'Agglomération (39,6%).

Ce sont les grands ménages (6 personnes et plus) qui enregistrent la plus forte progression (+18%) pour atteindre 5,3% en 2019. Ils sont pour chaque QPV, 2 à 3 fois plus représentés qu'aux échelles communale et intercommunale. En parallèle, les couples avec au moins 3 enfants et les parents isolés enregistrent également des croissances continues depuis 2015 (respectivement +29% et +22%).



Source : INSEE – RP 2019

La scolarisation dans le secondaire progresse.

Le nombre d'élèves inscrits au collège est en augmentation de 35% depuis la rentrée 2017 (+16% pour Mâcon et +9% pour MBA). Parmi eux 15% sont en classes UPE2A, ULIS, SEGPA ou 3^e prépa-pro. Seulement 11% des collégiens Mâconnais et 7% des collégiens de MBA suivent ces mêmes cursus. Cet effectif, en hausse constante, progresse de 28% entre 2017 et 2021.

A la rentrée 2020, le taux de retard en 3^{ème} est de 28,5% pour les élèves habitant un QPV contre 18,8% à l'échelle de Mâcon et 13% à celle de MBA. Il connaît cependant un net recul par rapport à 2019 (-16%).

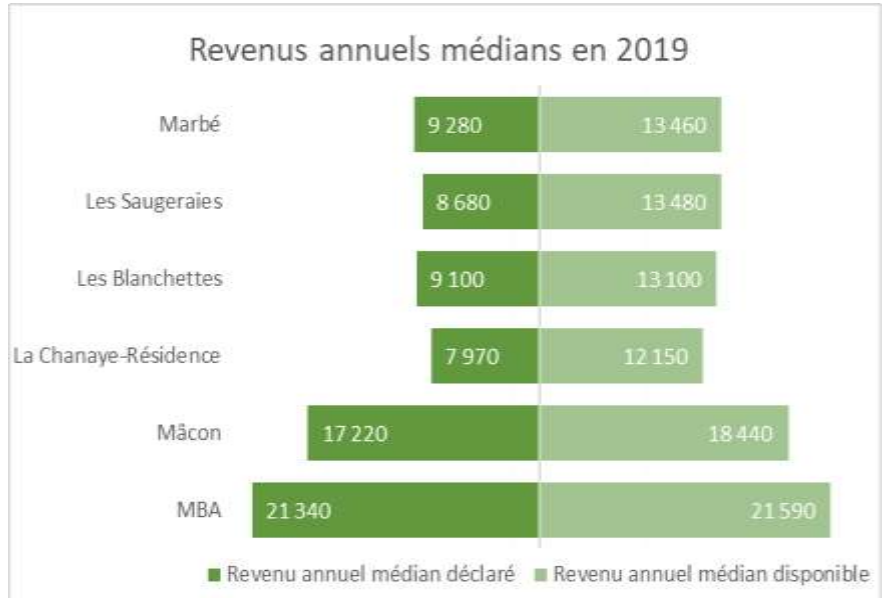
Le nombre d'élèves scolarisés au lycée (177 pour l'année scolaire 2020/2021) progresse de 72% entre 2017 et 2021, parmi eux 59% sont des lycéennes. Si la prépondérance féminine se retrouve à l'échelle de la Ville de Mâcon et de l'Agglomération, elle est encore plus marquée parmi les élèves issus des QPV.

En parallèle, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi est de 40,4% en moyenne sur les QPV pour l'année scolaire 2020/2021, cette part connaît une diminution depuis la rentrée 2018 de -4,5 points.

Une meilleure situation de l'emploi mais un niveau de vie qui tend à baisser

En 2019, l'INSEE met en avant un taux de chômage de 33,9% et un taux d'emploi des 15-64 ans de 44% à l'échelle de l'ensemble des QPV. Ce dernier taux est nettement inférieur à celui de la Ville de Mâcon (60,6%) et de MBA (67,4%), il est de plus en augmentation de 7% depuis 2016. Entre 2016 et 2022, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 6% au sein des quartiers prioritaires.

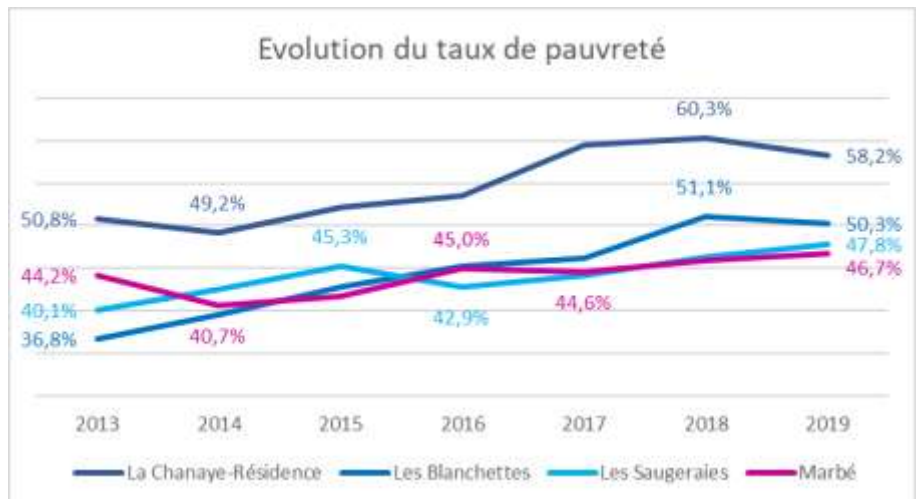
Les revenus médians annuels déclarés sur les QPV sont nettement inférieurs à ceux calculés à l'échelle de Mâcon et de l'Agglomération. Ils connaissent entre 2013 et 2019 une diminution comprise entre -2% sur le quartier de La Chanaye-Résidence et -16% sur celui des Blanchettes. La structure du revenu disponible est relativement stable entre 2015 et 2019. La part des revenus d'activité demeure majoritaire. Cependant, les prestations sociales progressent et pèsent entre 25% et 30% dans le revenu disponible.



Source : FiLoSoFi

La part des impôts prélevés représente environ 7,5% du revenu disponible. Seuls 18 à 24% des ménages sont imposés sur les QPV tandis que 48,5% des ménages mâconnais et 57,9% des ménages de l'Agglomération le sont.

Le taux de pauvreté oscille entre 47% à Marbé et 58% à La Chanaye-Résidence ; il est seulement de 24,3% pour Mâcon et 14,1% pour MBA. Ce taux est globalement en progression sur chacun des QPV depuis 2013.



Source : FiLoSoFi

Données clés (géographie prioritaire 2015-2023)

Chiffres clés	La Chanaye Résidence	Les Blanchettes	Les Saugeraies*	Marbé	Ville de Mâcon
Population <i>INSEE – 2019</i>	1 894	2 217	1 986	1 756	33 810
Indice de jeunesse <i>INSEE – 2019</i>	2,1	1,8	2,0	2,1	0,9
Revenu médian annuel déclaré <i>FiLoSoFi – 2019</i>	7 970 €	9 100 €	8 680 €	9 280 €	17 220 €
Taux de pauvreté <i>FiLoSoFi – 2019</i>	58%	50%	48%	47%	24,3%
Taux d'emplois des femmes <i>INSEE – 2019</i>	30,3%	32,0%	45,2%	39%	57,1%
Taux d'emplois des hommes <i>INSEE – 2019</i>	48,8%	53,7%	54,8%	47,3%	64,4%
Taux de chômage <i>INSEE – 2019</i>	35,0%	36,8%	28,0%	36,3%	18,2%
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi <i>Ministère. de l'Education Nationale – année scolaire 2020/2021</i>	42,2%	38,8%	40,1%	NC pour l'année 2020/2021	40%

*Ces données concernent le quartier Les Saugeraies et non le nouveau périmètre 2024-2030

Diagnostic des quartiers : précisions méthodologiques

Les éléments chiffrés mis en avant ci-après sont issus de l'analyse des données statistiques nationales mises à disposition par le SIG Ville du ministère. Elles ont pour sources : l'INSEE, FiLoSoFi, France Travail, le Ministère de l'éducation nationale - DDEP, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse des Allocations Familiales, les répertoires SIRENE et RPLS.

Les travaux de concertation menés dès le second trimestre 2023 auprès des habitants et des partenaires locaux (porteurs de projet, signataires du contrat 2015-2023, financeurs et acteurs de proximité) apportent un éclairage sur leurs ressentis. Leur subjectivité induit l'utilisation de guillemets et/ou l'indication qu'il s'agit de dire d'habitants ou d'acteurs.

Les priorités propres à chaque quartier, présentées en conclusion de leur diagnostic, s'appuient sur les échanges réalisés avec les habitants, opérateurs et partenaires du contrat.

1.1 Le quartier de La Chanaye-Résidence

Le quartier de La Chanaye-Résidence a été construit dans les années 1960-1970 sans intégration au tissu urbain existant. Il est situé au sud de Mâcon, éloigné du centre-ville, des services administratifs et des équipements majeurs. Son développement est contraint à l'est par une voie ferrée.

Le bâti se compose principalement de grands ensembles caractéristiques de son époque de construction. Le quartier a par ailleurs pour spécificité de compter une copropriété privée de 288 logements soit 32% du parc de logements du quartier.

Un nouveau quartier résidentiel se développe à proximité, au sud, dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Grand Sud ».

Le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) dont fait l'objet La Chanaye-Résidence, en plus de la réhabilitation de l'habitat et des espaces publics qu'il porte, devrait assurer une liaison avec ce développement sud.

Le quartier est entouré de nombreuses zones d'activités économiques, commerciales et industrielles qui offrent des opportunités d'emploi non négligeables pour les résidents du QPV.



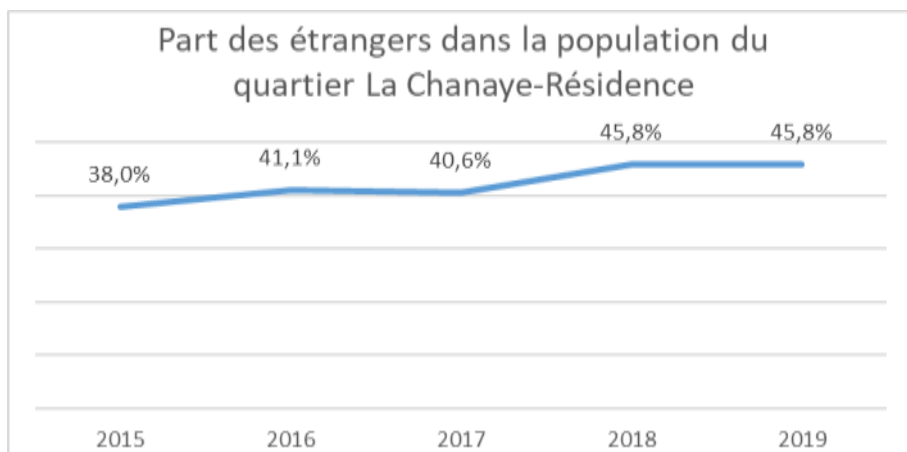
Cartographie MBA décembre 2023

1.1.1 Une population stable qui a tendance à s'appauvrir

En 2019, le quartier compte 1 894 habitants.

Entre 2013 et 2019 la population de La Chanaye-Résidence est restée relativement stable alors qu'elle connaît une croissance à l'échelle de Mâcon (+1,4%) et de l'Agglomération (+2,7%).

A l'échelle des quatre QPV les étrangers représentent un peu moins du tiers de la population, et seulement 14,3% de la population communale et 7,8% de celle de l'Agglomération. Sur le quartier de La Chanaye-Résidence 45,8% de la population n'est pas de nationalité française. Cette proportion est en hausse de 8 points sur la période 2015 - 2019.

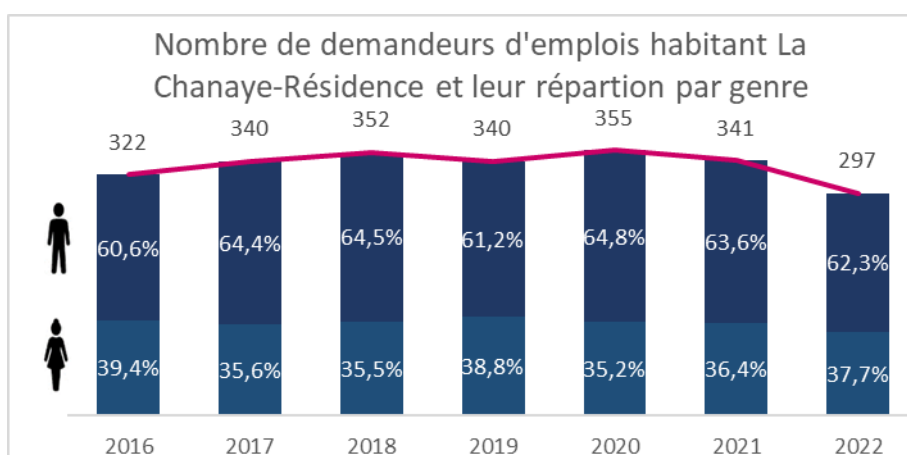


Source : INSEE – estimations démographiques 2015-2019.

En 2019, 39,5% de la population du quartier de La Chanaye-Résidence est âgée de moins de 25 ans, cette proportion est équivalente à celle de l'ensemble des QPV. L'indice de jeunesse du quartier est de 2,1. Il est près de 2,5 fois supérieur à celui de Mâcon et de l'Agglomération (0,9 chacune).

Pour l'année 2019, le revenu médian annuel déclaré est de 7 970 €, soit le plus faible du territoire comparé aux trois autres QPV. Ce revenu a baissé de 2%, depuis 2015. En 2019, le taux de pauvreté du quartier atteint 58% contre seulement 24% pour Mâcon et 14% pour MBA.

Le taux de chômage atteint 35% en 2019. Il est de 33,9% à l'échelle de l'ensemble des QPV. Toutefois, on note une amélioration sur le volet de l'accès à l'emploi, avec une réduction du nombre de demandeurs à 297 personnes en 2022, après un pic à 355 en 2020 certainement lié à l'épidémie de COVID-19.



Source : France Travail 2016-2022

Les données de France Travail sur le taux de retour à l'emploi 6 mois après avoir effectué une formation atteint 63% sur le quartier en 2022, contre 50% à l'échelle du bassin et 47% à l'échelle de la Région ce qui est un indicateur positif en terme d'emploi.

1.1.2 Un quartier enclavé, mais apprécié par ses habitants



La Chanaye-Résidence – AL Drone - Mâcon Habitat mars 2023

Le quartier est apprécié de ses habitants, à la fois pour son cadre de vie agréable avec la présence d'espaces verts et de jardins partagés, et pour son offre en commerces de proximité et services publics jugés essentiels par la population (centre social, Point Enfant Loisir (PEL), multi accueil, établissements scolaires...). En effet, l'implantation de deux écoles maternelles, de l'école primaire et du collège au sein ou en immédiate proximité du quartier apporte aux familles une qualité de vie. L'offre de service pour les familles, centralisée au cœur du quartier, favorise les prises de contact, l'échange d'information et l'accompagnement des publics.

Une communauté turque est implantée depuis longtemps sur le quartier. De nombreux commerces culturels rattachés aux métiers de bouche et salons de thés sont implantés. La gente féminine regrette que cette galette commerciale soit uniquement fréquentée par les hommes. L'occupation de l'espace public en est fortement impactée, les femmes et jeunes filles contournent la place Allende préférant fuir le regard pesant des clients présents sur les terrasses des cafés.

Ces dernières années, des vagues d'immigration sont venues déstabiliser les relations entre les populations du quartier. La copropriété La Résidence accueille régulièrement de nouveaux arrivants en provenance de l'Union Européenne. Ils poursuivent généralement leurs parcours résidentiels, au bout de quelques mois, vers d'autres quartiers à loyers modérés.

Les professionnels œuvrant sur le quartier constatent un certain repli communautaire qui se retrouve dans la fréquentation du centre social, nettement plus usité par les habitants de La Chanaye que par ceux de La Résidence.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de la Ville de Mâcon rapporte que les événements d'insécurité et d'incivilité sont récurrents et en augmentation sur le quartier, avec notamment une accentuation de la délinquance chez les mineurs, dès l'entrée au collège. En parallèle, les forces de l'ordre intervenant sur le quartier mettent régulièrement en avant le problème de configuration urbaine du quartier qui rend difficile les interventions en son cœur.

1.1.3 Un Programme de Rénovation Urbaine en cours pour redessiner le secteur

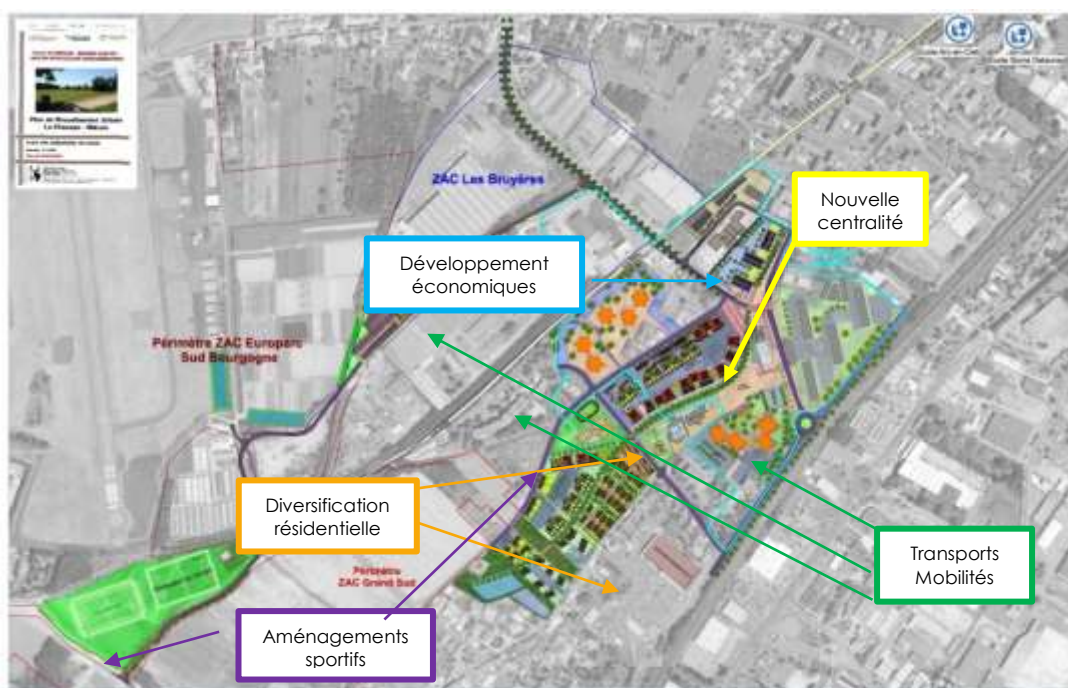
Le quartier de La Chanaye-Résidence fait partie des 250 quartiers d'intérêt régional choisis par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. Le PRU doit permettre de transformer en profondeur l'image du quartier et l'inscrire dans le développement du sud de l'Agglomération.

Dans un processus raisonné et phasé, le projet urbain proposé devra permettre de répondre à court terme aux problématiques du quotidien (réhabilitation, résidentialisation, démolition, organisation

des déplacements, développement des services) puis d'enclencher un processus de rénovation en lien avec le territoire (qualification de l'offre commerciale et résidentielle).

Les objectifs du projet de rénovation sont les suivants :

- création d'une nouvelle centralité : place centrale avec un nouveau pôle commercial, de nouvelles activités et le réaménagement des espaces publics ;
- diversification et densification résidentielle : logements sociaux/privés, collectifs, intermédiaires et individuels ;
- rénovation du parc locatif existant ;
- renforcement des mobilités douces internes au quartier et en lien avec le centre-ville et sécurisation des circulations : création d'une maille verte, requalification des voiries, requalification de l'ancienne voie ferrée en voie verte... ;
- création d'aménagements sportifs: aires de jeux, terrain de football ;
- implantation de nouvelles entreprises et création d'emplois de proximité.



Plan-projet de renouvellement urbain – Atelier du triangle 2021

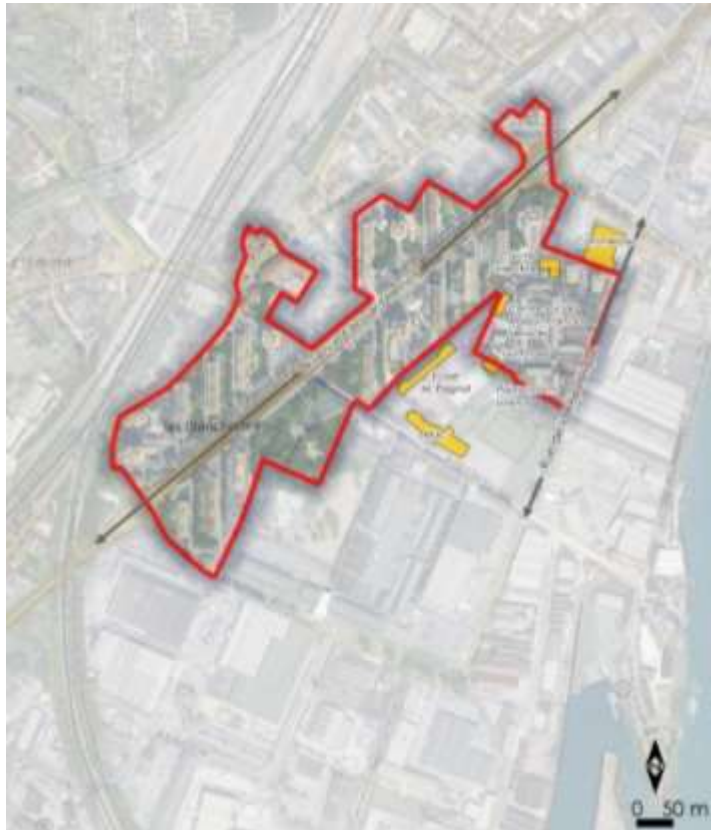
A ce jour, différents travaux ont été enclenchés :

- Mâcon Habitat, bailleur social du quartier, a démantelé trois des cinq tours de la rue du Beaujolais en 2023. Les deux dernières tours devraient être démolies avant fin 2024. Ce sont ainsi 179 logements sociaux qui laisseront place à un nouveau projet d'habitat. Dans un premier temps il est prévu de construire une quarantaine de logements sociaux en front de la rue Frédéric Mistral. Des échanges sont en cours avec la Foncière d'Action Logement pour diversifier l'offre en cœur d'îlot. Les travaux de rénovation des logements situés rue Frédéric Mistral et place Salvador Allende débuteront au 1^{er} semestre 2024.
- Rue Thimonnier le désamiantage et la démolition de l'ancienne friche sont en cours, un projet de village d'artisans verra le jour début 2025.
- En parallèle, la Ville de Mâcon travaille à la requalification de ces espaces et équipements publics. Ainsi des études de maîtrise d'œuvre ont été lancées pour le réaménagement de la rue Mermoz, du centre social de La Chanaye-Résidence, et des espaces extérieurs de la copropriété « La Résidence ».

1.2 Le quartier des Blanchettes

Le quartier des Blanchettes est situé au sud de Mâcon, à proximité du centre-ville. Il est scindé en deux par l'avenue Edouard Herriot (RD 906) qui traverse Mâcon du nord au sud et créé une discontinuité urbaine vectrice d'insécurité et de nuisances sonores.

Sa localisation offre toutefois une bonne accessibilité au centre-ville pour ses habitants, couplée à une bonne desserte par les transports en commun. Le quartier est composé principalement de barres de logement social construites dans les années 1970. Il dispose d'une offre importante de services et de commerces de proximité (école élémentaire, gymnase, MJC, centre social et un centre commercial).



Cartographie MBA décembre 2023

1.2.1 Une prédominance de personnes seules, fragilisées économiquement

Le quartier compte 2 217 habitants en 2019, soit 6,6% de la population mâconnaise.

Sa population a baissé de 6,7% depuis 2013, même si une légère reprise de la croissance démographique semble se dessiner depuis 2015.



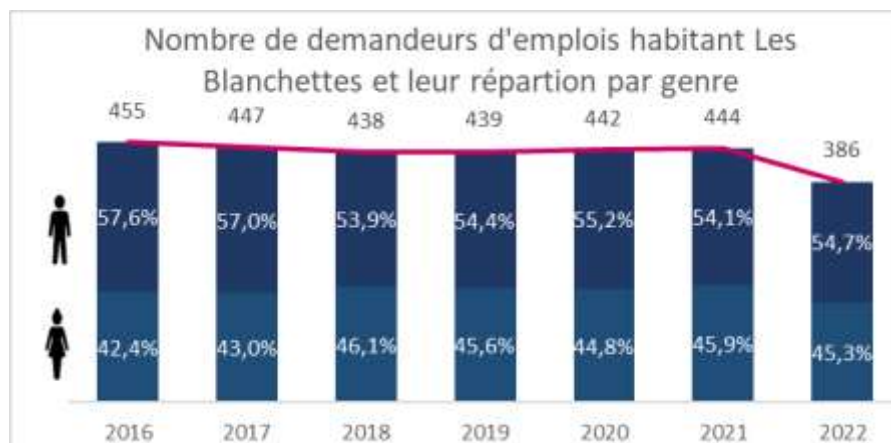
INSEE – estimations démographiques 2015-2019

Le quartier des Blanchettes concentre la plus forte part de ménages d'une seule personne (46,8%) parmi les QPV (entre 33,7% et 37% sur les autres quartiers), et leur proportion a progressé de 7% entre 2015 et 2019. Elle reste inférieure à celle enregistrée sur la Ville de Mâcon (49,2%) mais est supérieure à celle de l'Agglomération (39,6%).

Le revenu médian annuel déclaré a baissé depuis 2015, comme sur les autres quartiers. Il est de 9 100 € en 2019. Un ménage sur deux vit donc en dessous du seuil de pauvreté.

En 2019, le taux de chômage est de 36,8%, il est le plus élevé des 4 quartiers prioritaires dont le taux moyen est de 33,9%.

Pour autant, on peut observer une amélioration en 2022, avec un décrochage à la baisse du nombre de demandeurs d'emplois, atteignant son plus faible niveau sur les sept dernières années (-6%).



Source : France Travail 2016-2022

1.2.2 Un quartier doté d'atouts, avec des interventions urbaines attendues

Les Blanchettes concentrent la plus forte part de logements locatifs sociaux de Mâcon. Ce parc social vieillissant (les locataires faisant notamment part de leur souhait d'amélioration du confort thermique et phonique) demande à bénéficier de programmes de rénovation tels qu'entrepris sur les autres QPV.

Sur le volet du cadre de vie et dans le cadre de la concertation, les habitants ont indiqué apprécier l'ambiance générale du quartier et la sécurité y régnant. Le parc des Allumettes offre un espace vert prisé surtout par les familles. Pour autant des efforts restent à faire sur la problématique des dépôts sauvages et de la gestion des déchets. Des projets ont été menés par la Direction des déchets de MBA avec les établissements scolaires mais ces derniers ne se déploient pas à plus grande échelle par manque d'adhésion des habitants.



Avenue Edouard Herriot (RD 906) – MBA Août 2022

Le quartier est doté de nombreux équipements et de services publics de proximité essentiels au quotidien des habitants. L'offre d'activité périscolaire, couplée à la mise en place d'une crèche à vocation d'insertion professionnelle (labélisation AVIP) et du recrutement par MBA d'assistantes maternelles sur des horaires atypiques, peut permettre un retour à l'emploi de certains ménages. Pour autant la crèche ne bénéficie pas uniquement à la population des Blanchettes mais à tout le territoire.

La récente implantation d'une Maison France Service au sein du centre social draine de plus en plus de bénéficiaires. La présence d'acteurs de proximité sur le quartier est bénéfique pour l'accompagnement aux démarches numériques, l'accès au droit, ou encore le retour à l'emploi.

Il a été constaté lors d du forum des acteurs du 31 octobre que la problématique liée à l'apprentissage de la langue française et à sa maîtrise reste importante. Une mauvaise maîtrise compromettant l'accès à la citoyenneté et aux offres d'emploi ou de service du territoire.

Enfin, sur les thématiques liées à la santé et à l'égalité femmes-hommes, il est de plus en plus difficile de toucher les femmes du quartier y compris au travers d'actions spécifiquement dédiées comme octobre rose. Les problèmes de santé mentale, d'isolement et de démotivation des jeunes sont récurrents.

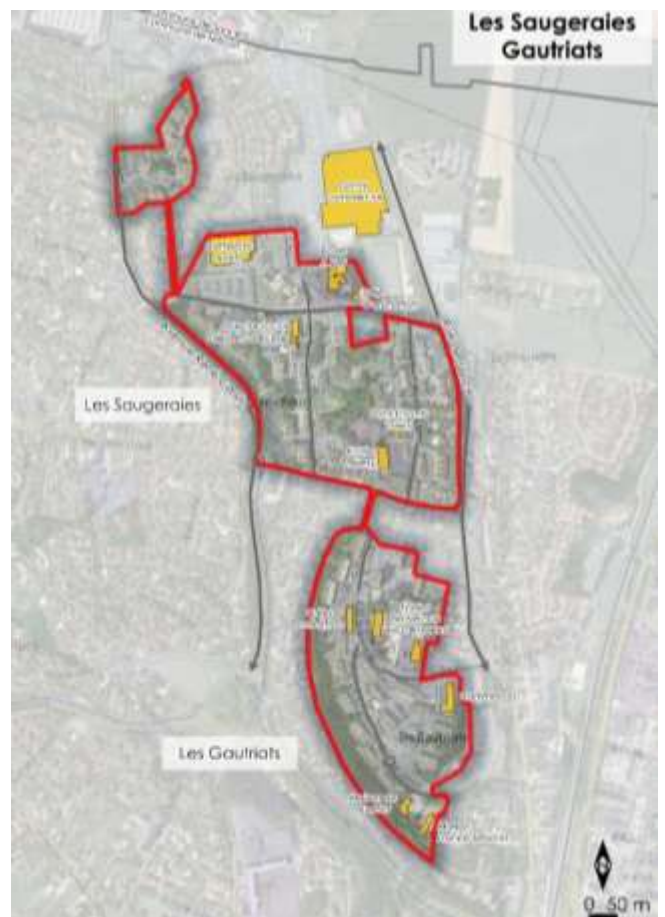
Les partenaires souhaitent une implication plus forte des habitants dans la vie du quartier et une participation accrue à des actions collectives afin de favoriser l'ouverture culturelle et les rencontres entre habitants.

1.3 Le quartier des Saugeraies-Gautriats

En introduction il convient de préciser que le quartier des Saugeraies va s'étendre jusqu'aux Gautriats pour cette nouvelle contractualisation. Les éléments statistiques concernent uniquement l'ancien QPV des Saugeraies, les données géographiques et de concertation avec les opérateurs et habitants concernent les deux quartiers. Ces éléments seront mis à jours dès que les données statistiques seront fournies à cette nouvelle échelle.

La localisation des Saugeraies, à l'extrémité nord de la ville, sur les hauteurs de Mâcon, lui confère une position plutôt isolée du centre-ville et des équipements. Le tissu urbain est majoritairement composé de barres d'immeubles et de quelques tours, certaines ayant fait l'objet de rénovations leur conférant une esthétique globale attrayante. Les espaces verts sont nombreux et ainsi le cadre de vie est apprécié par les habitants. Le quartier recense la seule école REP (Réseau Education Prioritaire) du territoire : l'école élémentaire Jules Ferry.

Le quartier des Gautriats s'inscrit dans la continuité sud du quartier des Saugeraies, et est situé à l'interface du quartier Marbé. Il se caractérise par des tours et des grands ensembles ceints d'un tissu pavillonnaire en périphérie. Le quartier est doté de commerces de proximité (pharmacie, snack, boucherie) et d'un espace France Services implanté depuis fin 2022. Un marché hebdomadaire y a lieu chaque mardi matin.



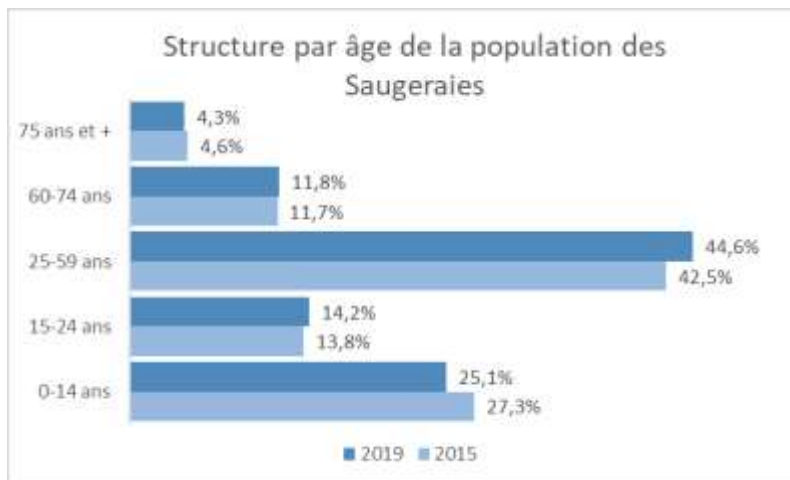
Cartographie MBA, décembre 2023

1.3.1 Les Saugeraies, le plus faible taux chômage de la géographie prioritaire

La population du nouveau quartier des Saugeraies-Gautriats est estimée à environ 2 900 habitants et le revenu médian à 8 671 €. A ce jour, il n'existe pas d'autres données sur ce périmètre.

Le quartier des Saugeraies compte 1 986 habitants en 2019¹.

L'évolution de la population est stable entre 2015 et 2019. A peine 40% de la population est âgée de moins de 24 ans ce qui correspond à une proportion équivalente à celle des autres quartiers prioritaires.



INSEE – estimations démographiques 2015-2019

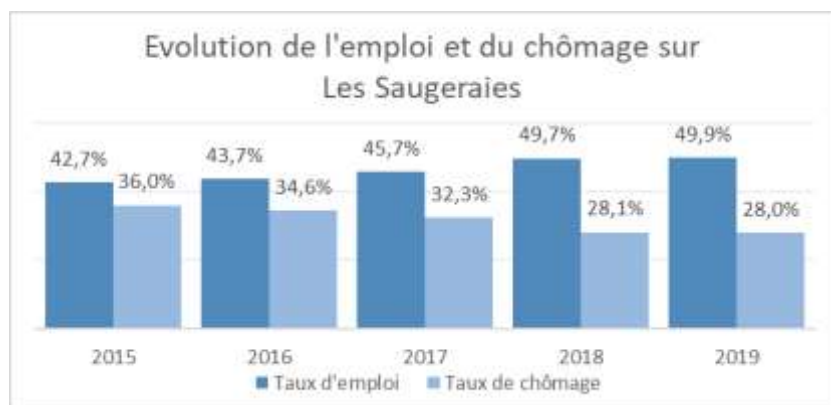
La part des ménages d'une personne a augmenté de 3 points pour atteindre 34% en 2019. Les familles nombreuses (6 personnes et plus) ont reculé de 2 points pour atteindre 4% en 2019.

En 2019, le revenu annuel médian déclaré s'établit à 8 680 € et près d'une personne sur deux vit sous le seuil de pauvreté.

En comparaison des trois autres QPV, le quartier des Saugeraies présente à la rentrée 2020 le plus important taux de retard en 3^{ème} (34,6%).

Les Saugeraies présentent le plus faible taux de chômage des quatre QPV (28%). Ce taux est en recul de 8 points depuis 2015.

Cette baisse est corrélée à une augmentation du taux d'emploi de 7 points sur cette même période.



INSEE – RP2019

¹ Pour rappel, les données sociodémographiques ci-après ne concernent ainsi que le périmètre des Saugeraies (géographie prioritaire 2015-2023).

1.3.2 Un cadre de vie mis à mal par l'insécurité croissante et la gestion des déchets

Le quartier bénéficie d'un cadre de vie agréable avec des bâtiments relativement espacés, des espaces verts et des terrains de jeux. Ces éléments sont appréciés par les habitants, tout comme la présence de gardiens, les équipements publics dont l'espace France Services, et les commerces de proximité ou le centre commercial Leclerc. Les professionnels œuvrant sur le quartier mettent en avant une entraide et une cohésion entre les habitants qui s'organisent de façon autonome au quotidien.

Pour autant les habitants des Saugeraies et les forces de l'ordre rapportent des faits de violences, de dégradations, d'attroupements nocturnes et de trafics de stupéfiants de plus en plus nombreux, qui rendent difficile le quotidien des habitants. Cette tendance se généralise également sur le quartier des Gautriats.

En parallèle, malgré des moyens conséquents déployés par les collectivités et Mâcon Habitat sur les thématiques de la propreté urbaine et de la gestion des déchets (interventions 6 jours sur 7, actions de sensibilisation, installation de colonnes enterrées, ramassage programmé des encombrants...), la gestion des déchets et la propreté urbaine sont toujours considérées comme une problématique importante du quartier.

Enfin, en lien avec le taux de retard en 3^{ème} qui est le plus élevé de tous les QPV, il a été relevé dans les ateliers thématiques un problème d'apprentissage du français pour les élèves.



Les Saugeraies



Les Gautriats

Photos Ville de Mâcon

1.4 Le quartier de Marbé

Localisé au nord de Mâcon, entre deux axes majeurs de communication nord-sud (ligne ferroviaire et RD906), le quartier bénéficie d'une bonne desserte facilitant l'accès aux services et commerces de proximité. Il se trouve en proximité du nord du centre-ville et bénéficie d'une navette gratuite lui permettant de s'y rendre facilement.

Le quartier est principalement composé de barres et de tours. Il a déjà bénéficié d'un Programme de Rénovation Urbaine entre 2006 et 2015 qui l'a considérablement transformé et dynamisé. Une grande partie des logements a été démolie puis reconstruite, les autres ont pu bénéficier d'une rénovation. Son cadre de vie a évolué avec la création d'une coulée verte, animée par des jardins partagés et une voie douce.



Cartographie MBA, décembre 2023



Marbé – Ville de Mâcon – 2019

1.4.1 Un quartier composé de nombreuses familles monoparentales

Le quartier compte 1 756 habitants en 2019, avec une croissance démographique positive de 27% sur la période 2013 à 2019. Cette forte évolution est consécutive à l'achèvement du programme de rénovation urbaine et au retour des habitants suite aux reconstructions.

Les étrangers représentent près d'un tiers de la population du quartier (27,1%). Cette part est en hausse de 4 points sur cette même période.

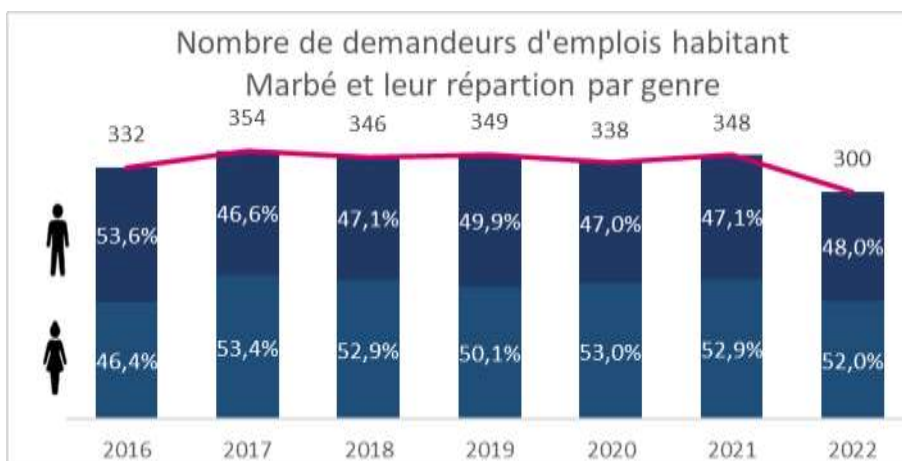
Marbé, comme les autres QPV, a une population jeune avec 41,2% de ses habitants âgés de moins de 24 ans. La part de la population de plus de 75 ans a quant à elle diminué de 3 points, alors que celle des 0-14 ans a augmenté de 3,5 points.

L'une des spécificités du quartier repose sur une forte concentration de familles monoparentales (30,3%), bien plus représentées qu'à l'échelle de Mâcon (19,5%) ou de MBA (15,1%). A l'échelle des quatre QPV, cette proportion s'élève à 21,5%.

Le revenu médian annuel déclaré du quartier a baissé depuis 2015, il est de 9 280 € en 2019. C'est le revenu médian le plus élevé des 4 QPV. Le taux de pauvreté s'élève à 46,7%.

Le taux de chômage du quartier atteint 36,3% en 2019. Il est de 33,9% à l'échelle de l'ensemble des QPV.

En 2022, le quartier compte 300 demandeurs d'emploi, ce qui représente une baisse de demandeur de l'ordre de 10% depuis 2016.



Source : France Travail 2016-2022

1.4.2 Une dynamique citoyenne positive, à confirmer avec les structures et acteurs locaux

Les professionnels intervenant sur le quartier ont une connaissance fine des enjeux du territoire et de ses habitants. Ils mettent en avant un fort investissement de ces derniers dans la vie du quartier. Le centre social est fréquenté et apprécié, tout comme le PEL et les activités qu'il propose. Néanmoins les liens pourraient encore être élargis car les acteurs ont du mal à mobiliser les personnes ne fréquentant pas les équipements publics.

La carte scolaire découpe le quartier, la conservation du lien avec les jeunes notamment lors de leur passage au collège est difficile et les contacts se perdent avec les acteurs de terrain.

La problématique de l'accès aux soins des enfants après 6 ans est importante, surtout pour l'obtention de rendez-vous chez des spécialistes. Les délais d'attente sont trop longs et les coûts de prise en charge trop élevés, entraînant souvent un abandon du parcours de soin. Les questions de santé mentale et de problèmes d'addiction sont en augmentation sur le quartier.

Enfin, il est constaté, comme sur les autres QPV, des incivilités dans l'espace public en particulier sur la thématique de la propreté urbaine et de la gestion des déchets.

1.5 Des axes d'amélioration pour les quartiers

Suite aux différents échanges avec les habitants et aux conclusions du forum des acteurs de la politique de la ville du 31 octobre 2023, des défis ont été identifiés pour les 6 prochaines années sur les différents territoires. Ils ont été complétés par les directeurs des centres sociaux de la Ville de Mâcon afin de coller aux réalités de terrains.

Il s'agira de proposer pour l'ensemble des quartiers de :

1. **soutenir l'accompagnement à la parentalité** en renforçant les actions mises en place par les services de la Ville de Mâcon et ses partenaires (Département de Saône-et-Loire, Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), associations...), et en développant davantage d'actions de sensibilisation et de soutien à destination des familles (échec scolaire, délinquance, orientation professionnelle...). Il convient de conforter le rôle de la référente familles sur le quartier de La Chanaye-Résidence et de développer ce dispositif dans les trois autres centres sociaux en coordonnant l'ensemble des actions familiales des quartiers (atelier parents enfants, sorties familiales, apprentissage langue française...). Un axe sur la limitation de la place des écrans pour les enfants est à travailler. L'utilisation tend à se généraliser et de manière de plus en plus précoce.
2. **faciliter les interventions des forces de l'ordre et des pompiers sur les quartiers.** Il convient aussi de recréer du lien avec les acteurs de la justice et ceux des forces de l'ordre au travers d'approches ludiques et en proposant des actions de citoyenneté, de prévention et de lien social. Les interventions sur le quartier ne doivent pas être uniquement sur le champ de la répression. La présence des référents et médiateurs jeunes doit faciliter les relations de confiance entre les jeunes et les forces de l'ordre.
3. **améliorer la propreté urbaine du quartier et de lutter contre les incivilités.** Les coopérations entre les acteurs de cette thématique doivent être renforcées. Une communication accrue des actions mises en œuvre par les partenaires doit être faite, des actions de responsabilisation et de citoyenneté doivent être entreprises auprès des habitants. La mise en place de postes de médiateurs « Adultes Relais » sont et vont être développés dans les centres sociaux afin d'être au plus près de la population sur les territoires. Ils développeront des actions de prévention, de médiation en matière de gestion des déchets, d'incivilités. En tant que relais des institutions et des habitants ils auront un rôle important dans la gestion urbaine de proximité.
4. **améliorer l'accès aux soins.** Il convient de renforcer les mesures de prévention pour repérer le plus en amont possible les problématiques liées à la santé notamment mentale. Le renforcement du partenariat avec les professionnels de santé apparaît essentiel pour faciliter l'accès aux soins de la population des quartiers.
5. **renforcer des actions autour de l'enfance et de la jeunesse,** en particulier sur les thématiques de la scolarité, de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'émancipation. Le Programme de Réussite Educative (PRE) ainsi que les travaux entrepris par le référent et le médiateur jeunes sont des ressources essentielles et à valoriser davantage pour faciliter les liens avec ce public et les acteurs de proximité. Les « Cellules Jeunes », pilotées par les centres sociaux, pourraient se généraliser et se transformer en cellules de coordination des actions jeunesse sur chaque territoire. Celles-ci assureraient une mission de veille sociale car elles regroupent tous les partenaires socio-éducatifs dont les préoccupations sont la délinquance, les incivilités, le décrochage scolaire, la réussite éducative, l'insertion et l'emploi.

Des axes spécifiques sont aussi identifiés par territoire :

Sur le quartier de La Chanaye-Résidence il s'agira de :

1. **désenclaver le quartier, offrir un meilleur cadre de vie et faciliter l'accès aux services publics ainsi qu'aux équipements de proximité aux habitants**, grâce notamment aux perspectives proposées par le Programme de Rénovation Urbaine ;
2. **accompagner les habitants et améliorer le vivre ensemble** afin de renforcer la cohésion sociale, l'identification des ressources (institutions, associations,...) et des actions menées par les acteurs de proximité. En effet, en prévision des transformations à venir dans le cadre du PRU, l'accompagnement des habitants est essentiel. La création d'une maison du projet et le recrutement d'un adulte relais chargé de l'animation et du lien avec les habitants devront permettre une bonne acceptation des différents changements.

Sur le quartier des Blanchettes il s'agira de :

1. **intervenir sur la compréhension et l'expression de la langue française écrite et orale (y compris illettrisme et illectronisme)**. Les apprentissages liés à la langue française sont un obstacle pour certains habitants au quotidien que ce soit dans leur recherche d'emploi, l'accès à la formation, ou encore dans leurs démarches administratives. Il convient de soutenir et développer des actions sur ces thématiques (Français Langue d'Intégration - FLI, Facile à Lire et Comprendre - FALC ...) ;
2. **améliorer le vivre ensemble des habitants** en développant des actions collectives facilitant l'apprentissage à la citoyenneté, au travers de projets permettant aux femmes et aux jeunes de trouver leur place dans l'espace public et dans les activités du quartier.

Sur le quartier des Saugeraies-Gautriats il s'agira de :

1. **mettre en place des réflexions et des actions spécifiques sur le quartier des Gautriats qui intègre la géographie nouvelle prioritaire** ;
2. **coordonner les actions des différents partenaires et améliorer leur lisibilité auprès des habitants** ;
3. **imaginer une politique d'hospitalité et de centralité** afin d'accueillir les nouveaux habitants du quartier et de favoriser le vivre ensemble. Il pourrait aussi être créé de nouveaux lieux d'échange qui permettraient notamment d'aller à la rencontre des habitants et des jeunes du quartier ;
4. **renforcer l'apprentissage de la langue française** pour les demandeurs d'emploi, les personnes en parcours de formations et les salariés, en imaginant des partenariats et des actions de proximité. Il convient également de faire vivre les dispositifs d'apprentissage de la langue existants et de les présenter aux habitants.

Sur le quartier de Marbé il s'agira de :

1. **renforcer les pratiques sportives et culturelles de la jeunesse**. Malgré l'implantation d'équipements de proximité, les pratiques sportives et culturelles des jeunes sont insuffisantes. Il faut imaginer de nouvelles formes d'action permettant de renforcer les différents usages.
2. **lutter contre l'isolement des seniors et des familles monoparentales** par un renforcement des mesures d'orientation et d'accompagnement dans leurs démarches (exemple : faciliter les inscriptions aux programmes proposés par le centre social). Pour le public senior il s'agira aussi de renforcer les liens avec le CCAS.
3. **renforcer le développement d'actions s'adressant au public féminin et en particulier aux mères**. Il apparaît nécessaire de construire des moments privilégiés, celles-ci ont besoin de temps d'échanges, hors sphère familiale, pour partager leurs expériences. Il s'agira aussi de construire des ateliers favorisant le bien-être (relaxation, yoga...).

2 L'élaboration du contrat de ville : démarche et méthodologie

Mâconnais Beaujolais Agglomération a lancé, dès le second trimestre 2023, la démarche d'élaboration de son prochain contrat de ville et ce en étroite collaboration avec la Ville de Mâcon et l'Etat (Déléguée du Préfet et Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités). Le contrat « Engagements Quartiers 2030 » doit répondre à un triple objectif :

1. simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables par les habitants ;
2. assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants ;
3. maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés.

Conformément à la circulaire du 31 août 2023, la méthodologie de travail proposée est fondée sur une mobilisation large et renforcée des acteurs de la politique de la ville du territoire afin d'identifier les enjeux locaux les plus prégnants, de définir les grandes priorités du nouveau contrat de ville et de décliner ensuite des orientations opérationnelles.

La démarche s'est appuyée sur :

- **l'évaluation finale du précédent contrat de ville (2015-2023)**, qui a fait ressortir des recommandations et des évolutions attendues de la part des acteurs de la politique de la ville et des habitants ;
- **la concertation citoyenne menée à l'été 2023 au sein des 4 quartiers** avec la présentation du cadre d'intervention et le recueil des attentes et des priorités des habitants (325 personnes interrogées) ;
- **un diagnostic territorial** des quatre quartiers prioritaires s'appuyant sur les données statistiques nationales disponibles ;
- **des réunions de coordination départementale et régionale**, impulsées par l'Etat et animées par Trajectoire ressources, avec des échanges et la transmission de ressources pour faciliter la définition des orientations et la rédaction du contrat ;
- **des échanges avec les élus communautaires et municipaux** validant les enjeux stratégiques ;
- **des échanges avec les directions de la Ville de Mâcon et de MBA** afin d'inscrire pleinement la politique de la ville dans les actions « courantes » des deux collectivités ;
- **des séances de travail avec les signataires** pour définir les engagements respectifs, les moyens dédiés et leurs implications pour les six prochaines années ;
- **une journée d'échanges avec les acteurs politique de la ville** en lien avec les travaux sur les prochains axes stratégiques et la définition des projets de quartier.



Forum des acteurs politiques de la ville – 31/10/2023 – source MBA

L'ensemble de la démarche s'inscrit donc dans une logique collective, coopérative, et inclusive en associant l'ensemble des acteurs de la politique de la ville ainsi que de nouveaux professionnels en lien avec des thématiques émergentes sur le territoire. Cette volonté d'associer l'ensemble des acteurs à la réflexion autour de la vie des quartiers se poursuivra tout au long du contrat de ville.

3 Les enjeux locaux du contrat de ville « Engagements Quartiers » 2030

Sur la base des éléments clés du diagnostic, des retours de la concertation avec les habitants, des échanges du forum du 31 octobre 2023 et d'échanges politiques, il est validé d'articuler le contrat de ville autour de sept enjeux locaux qui sont une déclinaison des objectifs nationaux présentés lors du Comité Interministériel de la Ville d'octobre 2023 :

- emploi, formation et insertion professionnelle,
- cadre de vie, habitat, mobilités et transitions écologiques,
- inclusion sociale et lutte contre les discriminations,
- sécurité et prévention de la délinquance,
- réussite éducative et parentalité,
- santé et accès aux soins,
- pratique culturelle et sportive.

Des travaux ont été menés avec les différents services et direction de la Ville de Mâcon, de MBA et de partenaires afin de décliner ces enjeux en orientations stratégiques puis en objectifs opérationnels.

Des premières Propositions d'actions sont proposées à titre indicatif tout comme des indicateurs de suivi de ces dernières. Ce sont les programmations financières dans le cadre de l'appel à projet annuel du contrat de ville qui valideront les actions à mettre en œuvre et leurs modalités.

3.1 Emplois, formation et insertion professionnelle

Orientation stratégique	
Accompagner les habitants dans l'accès à l'emploi et à la formation	
Objectif opérationnel : Améliorer la visibilité des offres d'emploi et des offres de formation pour les habitants	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les rencontres habitants/entreprises (job dating) - Relayer davantage les dispositifs existants, les offres d'emplois et de stages au sein des quartiers - Renforcer les actions vers les métiers en tension identifiés par le Service Publique de l'Emploi Public (SPEP) 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du taux de chômage - Nombre de visites apprenantes - Nombre de job dating réalisés et analyse des retours à l'emploi - Analyse des temps d'échanges et des expertises partagées entre l'Aile Sud Bourgogne, les médiateurs et les référents jeunesse
Objectif opérationnel : Améliorer l'accès aux formations et à l'emploi des jeunes notamment aux jeunes ni en études, ni en formation, ni en emploi (NEET)	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des stages de découverte d'entreprises ou d'institutions - Développer l'offre de services civiques - Développer les visites apprenantes (stages, lycées, BTS...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi - Nombre de services civiques effectués et analyse des retours à l'emploi à l'issue des services civiques
Objectif opérationnel : Lever les freins à l'accès à l'emploi et renforcer les mesures d'accompagnement des demandeurs d'emplois	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'apprentissage de la langue française (FLE) pour les salariés, les demandeurs d'emplois et les bénéficiaires de formations professionnelles - Inciter les entreprises à s'inscrire dans la démarche « Facile A Lire et à Comprendre » (FALC) » - Renforcer le développement des modes de garde sur les quartiers et des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) - Proposer des solutions favorisant l'aide à la mobilité (covoiturage, navette, service de location de véhicules...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises adhérant à la démarche « FALC » - Evolution du nombre de places AVIP et du nombre d'assistantes maternelles dans les QPV - Evolution du nombre d'apprenants FLE - Analyse des solutions de mobilités proposées
Acteurs opérationnels pressentis	
<ul style="list-style-type: none"> - Mâconnais Beaujolais Agglomération (mission développement économique) - Centres sociaux - Département de Saône-et-Loire - France Travail - Aile Sud Bourgogne - BGE - Entreprises du bassin d'emploi - Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités - Unis-cité - Etablissements scolaires - Caisse d'Allocations Familiales - Association pour l'Enseignement et la Formation des Travailleurs Immigrés et leurs Familles - Régie Inter quartier de Mâcon - Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences de Bourgogne Sud 	

Orientation stratégique Mobiliser le tissu économique local aux bénéfices des habitants des QPV	
Objectif opérationnel : Développer l'entrepreneuriat	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un accompagnement personnalisé et un suivi renforcé des autoentrepreneurs et entrepreneurs des QPV 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des prises de contact des habitants des QPV dans le cadre des permanences développées par BGE - Nombre de microentreprises ou entreprises créées, en s'appuyant sur les données INSEE et l'observatoire BPI France
Acteurs opérationnels pressentis	
<ul style="list-style-type: none"> - BGE 	

Orientation stratégique Renforcer les aptitudes et les compétences des habitants	
Objectif opérationnel : Valoriser des parcours de professionnels issus des quartiers	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Présenter des témoignages d'expériences positives lors de formations ou d'actions, permettant la découverte de nouveaux domaines d'activités à des demandeurs d'emplois - Proposer des actions sur le « savoir être » 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions menées et analyse de leurs effets
Objectif opérationnel : Développer les coopérations et le partage d'informations entre professionnels pour gagner en efficacité	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser le réseau de professionnels de l'emploi créé dans le cadre de la Cité de l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la participation des acteurs aux revues de projets
Acteurs opérationnels pressentis	
<ul style="list-style-type: none"> - BGE - Prévention spécialisée - France Travail - Aile Sud Bourgogne - Régie Inter quartiers de Mâcon - Centres sociaux - Centre Interinstitutionnel de Bilans de Compétences Bourgogne Sud - Département de Saône-et-Loire - Entreprises du bassin - Autres professionnels du secteur 	

3.2 Cadre de vie, habitat, mobilités et transition écologique

Orientation stratégique	
Améliorer la propreté urbaine, le tri des déchets et renforcer la lutte contre les dépôts sauvages	
Objectif opérationnel : Rétablir les fondements du vivre ensemble, le respect et l'appropriation des espaces communs et lutter contre les incivilités, les dépôts sauvages et déchets abandonnés	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions de sensibilisation au respect de l'environnement, au cadre de vie, à l'appropriation des espaces communs et des logements - Développer des actions collectives sur les incivilités et le respect des consignes de tri, avec les acteurs de proximité afin de mieux mobiliser les habitants 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de sensibilisation menées et analyse des fréquentations
Objectif opérationnel : Investir davantage le champ de la prévention et du tri des déchets et accompagner les habitants dans l'évolution de leurs comportements au quotidien	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le programme d'animations scolaires pour sensibiliser les élèves - Créer des ateliers parents/enfants, ainsi que des actions intergénérationnelles - Favoriser la réparation et le réemploi pour valoriser une partie des déchets - Renforcer le compostage collectif sur les quartiers en s'appuyant sur des habitants volontaires, bénévoles indispensables à la démarche - Mettre en place des actions de proximité de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets - Promouvoir des manifestations écoresponsables 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites de compostage collectif en service - Nombre d'usagers sensibilisés - Nombre d'animations scolaires (nombre de classes et d'élèves sensibilisés) - Analyse des dépôts sauvages recensés dans le cadre du dispositif « Allô Mairie »
Acteurs opérationnels pressentis	
<ul style="list-style-type: none"> - Mâconnais Beaujolais Agglomération - Ville de Mâcon - Centres sociaux - Bailleurs sociaux - Régie Inter quartiers de Mâcon - Etablissements scolaires - Centre Communal d'Action Sociale - Ressourcerie Eco'sol - Repair Café 	

Orientation stratégique	
Améliorer le cadre de vie et renforcer la proximité avec les habitants	
<u>Objectif opérationnel</u> : Offrir un cadre de vie agréable, sécurisé et adapté à tous, en associant les habitants à la vie et au fonctionnement du quartier	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Inviter les habitants à participer aux diagnostics et au recensement des besoins - Développer des outils (enquêtes, cellules d'écoute...) pour identifier les difficultés et les besoins des habitants et ainsi faire le lien avec les actions à proposer dans le cadre de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de la Dotation Politique de la Ville (DPV) - Constituer un réseau « d'habitants relais », de « correspondants cages d'escalier » ou de « portes paroles ». - Impliquer les habitants dans la conception d'actions innovantes valorisant le quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la participation des habitants aux actions - Suivi des demandes et des réalisations formulées par les habitants dans le cadre de la GUSP - Nombre de projets portés par les habitants
<u>Objectif opérationnel</u> : Conforter l'attractivité des quartiers, assurer leur ouverture, donner l'envie d'y vivre et de s'y installer	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des mesures incitatives (baux commerciaux avantageux...) pour lutter contre la dévitalisation du tissu économique et commercial et améliorer l'attractivité résidentielle des quartiers - Renforcer les moyens de communication pour dynamiser l'image des quartiers et attirer de nouveaux ménages socialement moins défavorisés dans les quartiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des activités sur les quartiers (maintien et développement des commerces sur les quartiers)
Acteurs opérationnels pressentis	
<ul style="list-style-type: none"> - Centres sociaux - Mâcon Habitat/SEMCODA - Mâconnais Beaujolais Agglomération - Caisse d'Allocations Familiales - Ville de Mâcon - Bailleurs sociaux - Régie inter quartiers de Mâcon - Commerces - Professions libérales (secteur médical) 	

Orientation stratégique	
Améliorer les conditions d'habitat et les relations bailleurs - population	
<u>Objectif opérationnel</u> : Mettre en œuvre le programme de rénovation urbaine du quartier de La Chanaye-Résidence	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une maison du projet - Renforcer les liens avec les habitants - Développer l'accession sociale à la propriété pour attirer de nouveaux ménages - Mettre en place une démarche participative d'accompagnement culturelle et artistique du projet de rénovation - Travailler sur la mémoire du quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation de la maison du projet - Nombre de logements créés en accession sociale
<u>Objectif opérationnel</u> : Adapter les logements à la perte d'autonomie	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la mise en accessibilité du parc social existant 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements adaptés
<u>Objectif opérationnel</u> : Poursuivre la rénovation énergétique du patrimoine locatif social	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les réhabilitations thermiques sur les quartiers et plus particulièrement sur les Blanchettes 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements réhabilités
<u>Objectif opérationnel</u> : Renforcer les liens bailleurs/locataires	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Fluidifier les échanges, le partage d'informations et l'accompagnement des locataires - Communiquer sur les dispositifs et les aides financières existants - Sensibiliser et accompagner les locataires sur leurs droits à un logement décent 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des relations (enquête de satisfaction) - Nombre d'actions de sensibilisation menées - Nombre de personnes rencontrées - Nombre de saisine sur histologie
Acteurs opérationnels pressentis	
<ul style="list-style-type: none"> - Mâconnais Beaujolais Agglomération - Centre social de La Chanaye-Résidence - Promoteurs privés - Mâcon Habitat/SEMCODA - Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail - Centres sociaux - Association Départemental d'information sur le Logement - Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne 	

Orientation stratégique Améliorer la mixité sociale dans les quartiers	
Objectif opérationnel : Mettre en œuvre la politique d'attribution des logements sociaux de MBA	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Développer un parc social à bas loyer en dehors des QPV - Renforcer l'accompagnement des demandeurs de logements par une présence accrue des services publics de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan des attributions hors et en QPV
Acteurs opérationnels pressentis	
<ul style="list-style-type: none"> - Mâconnais Beaujolais Agglomération - Bailleurs sociaux - Centres sociaux 	

Orientation stratégique	
Faciliter les déplacements et le recours aux modes de transport doux	
Objectif opérationnel : Offrir des équipements adaptés aux pratiques et aux usages	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et sécuriser les réseaux de transport en commun pour faciliter leur utilisation - Proposer des aménagements de voirie favorable au déploiement du vélo - Mettre en œuvre des actions pour faciliter l'utilisation du vélo 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux aménagements proposés (mètres linéaires) - Nombre d'arrêts de bus sécurisé et mis en accessibilité - Nombre d'actions pour faciliter l'usage du vélo
Objectif opérationnel : Proposer des accompagnements pour apprendre les fondamentaux du vélo	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Développer le programme « Bouger sans permis pour un job, c'est possible » - Développer le programme « Ca roule pour moi » : rendre accessible la pratique du vélo à des jeunes en insertion professionnelle - Mettre en place le cycle sportif « Savoir rouler à vélo » dans les écoles (CM1-CM2), les Points Enfants loisirs, les Temps Après l'Ecole et l'Ecole municipale des Sports. - Organiser des manifestations sur les bienfaits de la pratique du vélo (jeux de réinvestissement des apprentissages, concours...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de classes et de groupes de jeunes bénéficiant du cycle « Savoir rouler à vélo » - Nombre de manifestations organisées autour du vélo. - Nombre de jeunes ayant fait appel au service d'utilisation d'un vélo.
Objectif opérationnel : Améliorer la desserte des quartiers, renforcer le covoiturage et les démarches innovantes	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter le recours au Transport à la Demande et au Transport des Personnes à Mobilité Réduite, - Communiquer de façon efficiente sur les différentes offres existantes sur le territoire - Améliorer le cadencement des lignes - Faciliter la mise en œuvre de dispositifs expérimentaux (covoiturage, location véhicule...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de l'offre de transport et de la fréquentation - Enquête de satisfaction - Nombre de solutions innovantes déployées
Acteurs opérationnels pressentis	
<ul style="list-style-type: none"> - Mâconnais Beaujolais Agglomérations - Ville de Mâcon - Ressourcerie Eco'sol - Mâcon Vélo en Ville - Centres sociaux - Aile Sud Bourgogne - Maison Sport Santé - Education Nationale - Entreprises 	

3.3 Inclusion sociale et lutte contre les discriminations

Orientation stratégique	
Développer la solidarité et créer du lien social	
<u>Objectif opérationnel</u> : Développer des actions collectives afin de développer le lien social	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et renforcer les actions de vivre ensemble (fête des voisins, évènements autour de la mémoire des quartiers, festival musique, spectacles ...) - Créer des évènements inter quartiers ou par quartier autour d'une thématique partagée - Soutenir le développement de structures associatives dans les quartiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'évènements et d'actions menés - Nombre de participants - Nombre de structures associatives référencées au sein des quartiers
<u>Objectif opérationnel</u> : Lutter contre l'isolement	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les personnes vulnérables et les orienter vers les acteurs compétents - Développer des actions s'adressant au public sénior et isolé (intergénérationnelles, service civique, activités sportives, culturelles...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions dédiées au public senior - Nombre d'actions dédiées au public isolé
<u>Objectif opérationnel</u> : Développer des actions pour les jeunes et les personnes en difficulté	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Co-construire avec les jeunes de 12 à 18 ans des actions, évènements ou sorties - Co-construire des actions pour les personnes en difficulté 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions et sorties co-construites avec les jeunes - Nombre d'actions pour les personnes isolées
<u>Objectif opérationnel</u> : Développer le rôle des animateurs, éducateurs, médiateurs	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Développer les liens entre les acteurs de proximité par des formations, des échanges transversaux et la mise en place de ressources partagées 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions, de partenaires et d'actions liés aux cellules jeunes - Nombre de formations dispensées
Acteurs opérationnels pressentis	
<ul style="list-style-type: none"> - Associations de quartier - Département de Saône-et-Loire - Caisse d'Allocations Familiales - Sauvegarde 71 - Centre Communal d'Action Sociale - Maison Sport Santé - Unis-cité - Centres sociaux - Mutualité française - Prévention spécialisée - Action Educative en Milieu Ouvert - Protection Judiciaire de la Jeunesse - Education Nationale - Services ville Mâcon - Direction départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale - Maison des ados 	

Orientation stratégique	
Garantir les principes d'égalité femmes/hommes, de laïcité et de non-discrimination	
<u>Objectif opérationnel</u> : Renforcer la politique de lutte contre les discriminations	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Former et sensibiliser les acteurs de l'emploi, du logement, de l'éducation et des services publics, à la lutte contre les discriminations - Créer des cellules d'écoute et de prise en charge des victimes de discriminations 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations proposées - Nombre de cellules d'écoute ou de lieux de parole créés - Nombre d'actions menées
<u>Objectif opérationnel</u> : Accompagner les initiatives et les projets promouvant les valeurs de la République	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des temps d'échange pour expliquer le fonctionnement des instances de la République, les droits et les devoirs des citoyens - Mettre en place des actions valorisant les métiers des acteurs publics 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions menées - Suivi des fréquentations
<u>Objectif opérationnel</u> : Développer les mesures favorisant l'égalité « femmes/hommes »	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des actions permettant de lutter contre le phénomène d'invisibilité des femmes et des jeunes filles dans l'espace public et dans la vie du quartier - Diversifier et adapter les actions au public féminin - Travailler sur les représentations des femmes dans les parcours professionnels et d'accès à l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions impliquant et valorisant les femmes dans les quartiers - Suivi des fréquentations
Acteurs opérationnels pressentis	
<ul style="list-style-type: none"> - Aile Sud Bourgogne - France Travail - Bailleurs sociaux - Entreprises - Centres sociaux - Etablissements scolaires - Services Préfectoraux - Unis-cité - Caisse d'Allocations Familiales 	

3.4 Sécurité et prévention de la délinquance

Orientation stratégique	
Garantir la tranquillité et la sécurité pour tous	
Objectif opérationnel : Développer un travail collaboratif sur les quartiers entre tous les partenaires de la sécurité	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Croiser les informations et les diagnostics dont disposent les acteurs de la sécurité pour une connaissance partagée de tous les partenaires - Travailler davantage avec le CLSPD, instance de référence pour la construction d'actions communes sur les quartiers - Renforcer les collaborations avec le Tribunal Judiciaire, par des actions de terrain - Former les agents de proximité aux différentes pratiques et postures en cas de violences 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions mises en œuvre sur le quartier dans le cadre des groupes de travail du CLSPD - Nombre de formations dispensées
Objectif opérationnel : Proposer des actions et interventions adaptées aux problématiques d'insécurité et d'incivilité	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les Forces d'Action Républicaines (FAR) pour aider à la restauration de l'ordre républicain (Groupe Locaux de Traitement de la Délinquance (GLTD)) - Augmenter la présence policière sur les quartiers (GLTD) - Identifier et recueillir la parole des victimes dites invisibles, par peur de représailles - Poursuivre les actions partenariales développées sur le champ de la prévention et des conduites à risque 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres police/justice/populations organisées - Nombre d'actions partenariales proposées
Acteurs opérationnels pressentis	
<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Mâcon - Département de Saône-et-Loire - Centres sociaux - Prévention spécialisée - Forces de l'ordre - Etat - Tribunal judiciaire - Education Nationale - Protection Judiciaire de la Jeunesse 	

Orientation stratégique	
Renforcer les mesures de prévention situationnelle	
Objectif opérationnel : Sensibiliser l'ensemble des acteurs aux problématiques liées à la délinquance afin de mieux coordonner les actions	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Développer des formations s'adressant aux acteurs de proximité, pour sensibiliser et adopter les bons réflexes - Renforcer les actions de soutien à la parentalité, en lien avec la délinquance, dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) mais aussi des cellules jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions menées - Nombre de personnes formées - Analyse des bilans des cellules jeunes et du dispositif REAAP
Objectif opérationnel : Proposer des actions pour endiguer la reproduction des situations de délinquance	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et prévenir le plus en amont possible les situations ou les phénomènes d'insécurité - Coordonner les actions sur les QPV avec le délégué à la cohésion police population (DCSP) - Multiplier les actions de proximité (Raid aventure, actions police population) - Co-construire des actions avec la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions police/population - Nombre d'actions co-construites avec la population
Objectif opérationnel : Renforcer les interventions sur des thématiques spécifiques	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Développer le programme « PHARe » de l'Education Nationale pour lutter contre toutes les formes de harcèlement - Renforcer les moyens de lutte contre les incivilités routières - Identifier et orienter les situations de violences intrafamiliales vers le réseau de lutte contre les violences intrafamiliales (VIF) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de signalements de harcèlement scolaires déclarés - Nombre d'actions en lien avec la sécurité routière mises en place - Nombre de victimes de violences intrafamiliales issues des QPV orientées vers le réseau VIF
Acteurs opérationnels pressentis	
<ul style="list-style-type: none"> - Education Nationale - Département de Saône-et-Loire - Bailleurs sociaux - Centres sociaux - Forces de l'ordre - Prévention spécialisée - Etat - Mâconnais Beaujolais Agglomération (VIF) - Mission santé Ville - ASAEL (Affaire scolaire, action éducative et loisir) - Infos jeunes de Mâcon - Police municipale 	

3.5 Réussite éducative et parentalité

Orientation stratégique Favoriser la réussite scolaire	
Objectif opérationnel : Favoriser la réussite scolaire de l'enfant et de l'adolescent	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer et traiter les difficultés d'ordre scolaires avec une approche globale (difficultés socio-éducatives, précarité, problèmes de santé...) pour construire des parcours individualisés - Développer les actions en direction des enfants scolarisés en primaire, présentant des fragilités dans l'apprentissage - Concevoir des temps de détente éducative et de nouvelles formes d'accompagnement des jeunes sur Internet (Programme Promeneur du Net) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes bénéficiant du Programme de Réussite Educative (PRE)
Objectif opérationnel : Prévenir le décrochage et l'échec scolaire et consolider les savoirs fondamentaux	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'offre d'aides aux devoirs - Mettre en place le « Pacte Enseignant » afin de coordonner les actions de prévention du décrochage scolaire menée par les équipes éducatives et pédagogiques des établissements scolaires - Poursuivre les actions du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) en dehors des temps d'enseignement : dispositif d'accompagnement à la scolarité des collégiens 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes bénéficiant de l'aide aux devoirs et du Contrat Local à l'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) - Evolution des taux de retard en 6^{ème}, 3^{ème} et 2nd
Acteurs opérationnels pressentis	
<ul style="list-style-type: none"> - Centre Communal d'Action Sociale - Education Nationale - Département de Saône-et-Loire - Action Educative en Milieu Ouvert - Sauvegarde 71 - Ville de Mâcon - Caisse d'Allocations Familiales - Maison des ados - La porte ouverte - Unis-cité 	

Orientation stratégique
Renforcer le rôle éducatif des familles

Objectif opérationnel : Accompagner les parents dans leur rôle éducatif

Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et renforcer les actions de soutien aux parents avec une attention particulière pour les familles les plus fragiles - Sensibiliser les parents aux enjeux de la scolarité et à une meilleure compréhension des problématiques éducatives - Créer des cafés parents 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles sollicitant et bénéficiant d'un accompagnement - Nombre d'actions menées autour de la parentalité et analyse de la fréquentation - Nombre de lieux spécifiques créés.

Objectif opérationnel : Renforcer les liens entre les parents et les établissements scolaires, de la petite enfance et l'enfance jeunesse

Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions en lien avec les écoles - Développer des outils pour reposer les bases de la réussite éducative et ainsi accompagner les parents dans le soutien à la réussite scolaire de leurs enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles sollicitant et bénéficiant d'un accompagnement - Nombre d'actions menées autour de la parentalité et analyse de la fréquentation

Acteurs opérationnels pressentis

- Etablissements scolaires
- Centre Communal d'Action Sociale
- Département de Saône-et-Loire
- Caisse d'Allocations Familiales
- Centres sociaux
- Point Enfants loisirs
- Mâconnais Beaujolais Agglomération (Petite enfance)

Orientation stratégique	
Favoriser la transversalité et l'orientation vers les dispositifs spécialisés	
Objectif opérationnel : Renforcer le travail partenarial entre l'Education Nationale, la Ville de Mâcon, les institutions, les associations et les familles	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Créer un réseau entre les structures scolaires/périscolaires et les Institutions (partage des projets d'écoles, de diagnostics, études...) - Renforcer le lien avec l'atelier Canopé 71 - Proposer des parcours individualisés pour les jeunes en difficultés scolaires ou familiales 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions organisées - Nombre de projets communs développés
Objectif opérationnel : Favoriser l'accès des familles des QPV à l'offre municipale en direction des enfants et des jeunes et aux dispositifs permettant des parcours éducatifs sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Développer une communication adaptée et mettre en place des tarifs spécifiques permettant l'accès aux : <ul style="list-style-type: none"> - accueils des 8/14 ans au sein des points enfants loisirs dans chacun des QPV - temps après l'école qui déploient une offre socio-éducative en temps périscolaire - centres de loisirs municipaux en temps extra-scolaire - Aller à la rencontre des habitants pour présenter l'offre existante - Développer des interventions d'ouverture culturelle en temps scolaire, - Développer des animations sportives en temps scolaire et extra-scolaire (école municipale des sports, Cap Sports, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cartes J'M souscrites - Evolution du nombre de jeunes bénéficiant de ces structures - Nombre de rencontres organisées
Acteurs opérationnels pressentis	
<ul style="list-style-type: none"> - Direction de la proximité Ville de Mâcon - Service des sports de la Ville de Mâcon - Médiathèque - EMAP - Archives Municipales - Centre communal d'Action Sociale - Département de Saône-et-Loire - Centres sociaux - Caisse d'Allocations Familiales - Canopé 71 - Etablissements scolaires - La porte ouverte 	

3.6 Santé et l'accès aux soins

Orientation stratégique	
Favoriser l'accès à la prévention, aux soins et aux droits en matière de santé	
<u>Objectif opérationnel</u> : Réaliser un diagnostic de l'état de santé des habitants des QPV	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic précis des besoins en matière de santé et d'accès aux soins - Cibler les problématiques de santé qui nécessitent de façon prioritaire la mise en place d'actions de prévention territorialisées - Rencontrer régulièrement les habitants, afin de mieux cibler leurs besoins en matière de santé et s'inscrire dans une démarche de co-construction de la politique publique de santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du diagnostic - Nombre de problèmes de santé identifiés
<u>Objectif opérationnel</u> : Renforcer l'offre de soins dans les quartiers afin de répondre au besoin en praticiens	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les installations de professionnels de santé au sein des QPV ou à proximité - Développer des consultations délocalisées dans les QPV - Développer des actions pour les femmes sur des sujets insuffisamment abordés au sein de la sphère familiale (puberté, sexualité...) - Renforcer les dépistages (cancers, diabète...) - Accompagner les habitants dans l'utilisation de l'outil numérique, pour faciliter les prises en charge (prise de rendez-vous en ligne, visio consultation, télétransmission des actes médicaux) - Former aux gestes qui sauvent des accidents de la vie courante 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'installations et de permanences de professionnels de santé dans les QPV - Nombre d'actions de santé s'adressant au public féminin
<u>Objectif opérationnel</u> : Contribuer à la prévention de la souffrance psycho-sociale et à l'accès aux soins en santé mentale	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Former les agents des centres sociaux à la prévention des risques psycho-sociaux pour permettre le repérage des situations de mal être et d'isolement - Créer des permanences santé dans les quartiers - Mettre en place des ateliers pédagogiques de prévention et promotion de santé en fonction des orientations prioritaires en direction des publics les plus éloignés 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de permanences santé créées sur les quartiers - Nombre d'ateliers pédagogiques menés - Suivi des fréquentations

Objectif opérationnel : Améliorer la prévention et l'accompagnement vers le soin des personnes ayant des conduites addictives

Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Développer un annuaire des ressources et des actions mises en place par les différents partenaires et professionnels - Organiser des actions de prévention collectives - Promouvoir le Programme d'Echanges de Seringues (PES) 	<ul style="list-style-type: none"> - - Nombre d'actions de prévention menées - Suivi des fréquentations

Objectif opérationnel : Agir de manière précoce et préventive sur les risques de malnutrition, de surpoids et d'obésité

Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions entreprises sur le sujet de la malnutrition et du surpoids - Inciter les médecins nutritionnistes à venir faire des permanences dans les quartiers - Développer des ateliers permettant d'acquérir de bonnes habitudes alimentaires - Développer les pratiques sportives des jeunes et des adultes (apprendre à pratiquer seul) - Orienter et accompagner les enfants en surpoids/obésité vers les actions de prévention existantes 	<ul style="list-style-type: none"> - - Nombre d'actions et d'ateliers menés - Suivi des fréquentations - Analyse de la coordination et des liens créés avec les professionnels de santé

Acteurs opérationnels pressentis

- Services de la Ville de Mâcon : Mission Santé Ville et sport
- Agence Régionale de la Santé
- Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé
- France Services
- Maison Sport Santé
- Maison de santé départementale
- Centres sociaux
- Professionnels de la santé
- Association A tout trèfle
- Centre hospitalier (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel et Centre médico-psychologique)
- France Addictions
- Centre de dépistage des cancers
- Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues
- Education Nationale
- Association Française des Diabétiques de Saône-et-Loire
- Jardins de Cocagne

3.7 Pratiques culturelles et sportives

Orientation stratégique	
Faciliter l'accès au sport et à la culture	
Objectif opérationnel : Coordonner les actions des partenaires et travailler en transversalité	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Développer les collaborations entre les structures sportives, culturelles et éducatives 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions organisées - Nombre de projets communs mis en place
Objectif opérationnel : Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des ateliers de lectures parents/enfants - Déployer les dispositifs « Des Livres à soi » et des « Boites à livres » - Construire un programme pour se familiariser avec la pratique des outils numériques - Installer des partenariats lecture publique/champs social/enseignement - Promouvoir le fonds « Facile à lire » de la médiathèque, dans et hors les murs, en lien et en complémentarité avec les ateliers des centres sociaux et des associations partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions menées - Fréquentation des actions mises en place
Objectif opérationnel : Lever les freins liés aux financements et à la mobilité afin de développer les différentes pratiques culturelles et sportives	
Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une tarification sociale ou la gratuité pour les habitants des QPV - Adapter les pratiques et la pédagogie en fonction des publics ciblés - Adapter le cadencement des transports en communs aux activités dispensées dans les structures culturelles et sportives majeurs du territoire - Créer des parkings à vélo sécurisés sur les structures sportives et culturelles majeures du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de tarifs sociaux ou de gratuités mis en place - Suivi des fréquentations suite à une évolution tarifaire
Acteurs opérationnels pressentis	
<ul style="list-style-type: none"> - Service des Sports de Mâcon - Centres sociaux - Education Nationale - Scène Nationale - Cave à Musique - Musées des Ursulines - Médiathèque - Ecole Municipale d'Arts Plastiques - Association pour l'Enseignement et la Formation des Travailleurs Immigrés et leurs Familles - Régie inter quartiers de Mâcon - Mâcon Habitat - Archives municipales - Mâconnais Beaujolais Agglomération (Conservatoire Edgar Varèse, Centre Aquatique) 	

Orientation stratégique
Renforcer la pratique culturelle

Objectif opérationnel : Favoriser les interactions sociales, artistiques, l'esprit de réflexion et d'ouverture

Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Créer des ateliers de pratiques artistiques et valoriser les créations lors d'évènements (nuit des musées ou des journées du Patrimoine) - Développer des actions avec les archives municipales, pour la découverte d'œuvres d'art et de l'histoire locale - Créer des cycles d'ateliers et des parcours d'éducation artistique et culturelle parents/enfants, - Créer des spectacles participatifs à destination des familles - Proposer des projets culturels associant des publics intergénérationnels autour d'œuvres ou avec des rencontres d'artistes professionnels" 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions menées, - Suivi des fréquentations des actions et des équipements culturels du territoire par les habitants des quartiers

Acteurs opérationnels pressentis

- Associations culturelles
- Scène Nationale
- Musée des Ursulines
- Ecole Municipale d'Arts Plastiques
- Archives municipales
- Education Nationale
- Mâconnais Beaujolais Agglomération (Conservatoire Edgar Varèse)

Orientation stratégique
Renforcer la pratique sportive

Objectif opérationnel : Développer toutes les pratiques sportives

Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Inciter les clubs sportifs à donner des cours et faire des initiations sur les équipements publics installés au cœur des quartiers - Inciter les clubs à proposer des actions spécifiques aux jeunes des QPV sur les valeurs du sport - Mailler le territoire d'équipement sportif - Développer des actions spécifiques en direction des 9/15 ans pour créer une culture de la pratique d'activité physique et sportive et apprendre aux jeunes à se connaître - Développer la pratique et l'apprentissage du vélo 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions menées, - Suivi des fréquentations des actions

Objectif opérationnel : Développer la pratique d'activité physique et sportive pour les femmes des QPV

Propositions d'action	Propositions d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Aménager les temps de pratique spécifiques aux besoins des femmes à différents moments de la journée, de la semaine - Aller à la rencontre de la population féminine mâconnaise et connaître ses besoins pour viser une « bonne santé physique et mentale » 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'activités sportives dédiées aux femmes et analyse des fréquentations

Acteurs opérationnels pressentis

- Associations sportives
- Service des sports de Mâcon
- Maison Sport Santé
- Education Nationale
- Centres sociaux
- Mâconnais Beaujolais Agglomération (Pôle aquatique)

4 Engagements des signataires

Chacun des partenaires du contrat de ville s'engage en fonction de ses priorités politiques et de ses compétences, à mobiliser en priorité les crédits de ses politiques ordinaires. A défaut des financements spécifiques pourront être accordés dans le cadre des appels à projets.

Le Préfet de Saône-et-Loire s'engage sur :

- l'accès au plein emploi et à l'insertion professionnelle ;
- le développement de la transition écologique et de la mobilité douce ;
- l'accès aux droits et aux services publics ;
- la lutte contre les fractures sociales et territoriales ;
- le droit à la sécurité ;
- l'accès à l'éducation et à la réussite scolaire ;
- le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- le soutien à la participation et à l'implication des habitants.

L'Etat participera financièrement par le biais de ses crédits de droit commun, de ses crédits spécifiques politique de la ville, de la Dotation Politique de la Ville, de la Dotation de Solidarité Urbaine, de l'exonération de TFPB et d'autres dispositifs présentés en annexe 3. La déléguée du Préfet et la chargée de mission politique de la ville de la DDETS sont mobilisées pour l'élaboration et le suivi du contrat de ville.

La Région Bourgogne-Franche-Comté s'engage sur:

La Région est cheffe de file en matière d'aménagement et de développement durable du territoire. Son action doit permettre à chaque territoire de se développer et de s'aménager durablement, afin que chaque habitant puisse vivre dignement.

Dans cet esprit, la Région accompagne les quartiers « politique de la ville », aussi bien sur le volet humain qu'urbain. C'est un axe essentiel de la politique de différenciation de la Région destinée à soutenir plus, ceux qui ont moins.

Les thématiques prioritaires d'intervention sont en cohérence avec les grands enjeux régionaux (compétences, priorités) :

- favoriser l'accès à la formation, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat ;
- accroître l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et du parc de logements, par le soutien au développement économique et commercial et par l'accompagnement des actions favorisant la création de lien social ;
- améliorer les conditions de vie des habitants du quartier en accélérant la transition écologique et énergétique par le soutien aux actions de sobriété et d'efficacité énergétique, de développement durable et de protection de l'environnement et en promouvant les actions de santé environnement.

La Région mobilisera prioritairement ses financements de droit commun (économie sociale et solidaire, culture, sport, transition énergétique) et spécifiques (en cohérence avec son plan de mandat) pour soutenir les actions proposées au contrat de ville au regard de ses orientations stratégiques. Elle pourra également mobiliser les fonds européens dans le cadre du PO FEDER – FSE+.

Les modalités d'engagement de la Région sont précisées et déclinées dans ses dispositifs d'intervention.

Le Département de Saône-et-Loire, en lien avec le schéma unique des solidarités de Saône-et-Loire s'engage sur :

- la qualité du lien social, la lutte contre l'isolement, l'accès aux droits, à la citoyenneté, la cohérence du parcours d'accompagnement social ;
- la prévention de la perte d'autonomie, la sécurisation du maintien à domicile des personnes dépendantes ;
- la qualité de vie dans les établissements et services médico-sociaux ;
- l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des publics les plus fragiles à travers les mesures d'accompagnement et le soutien aux différents dispositifs ;
- la prévention des relations intra familiales et la protection de l'enfance ;
- l'action sociale en faveur de l'accès et le maintien dans le logement et de la prévention des expulsions ;
- la valorisation des métiers des solidarités pour préparer l'avenir ;
- la participation aux instances de mises en œuvre pour l'éducation des jeunes (prévention du décrochage, programme de réussite éducative, prévention de la délinquance, prévention spécialisée).

Le Département ne dispose pas de crédits spécifiques « politique de la ville » et participe financièrement par le biais de ses crédits de droit commun, de ses crédits dédiés aux actions de développement social local, et de ses crédits dédiés aux actions en soutien à la parentalité. En matière d'ingénierie le Département dispose de travailleurs sociaux qui mettent en place des interventions individuelles et collectives en direction des différents publics soutenus.

Mâconnais Beaujolais Agglomération s'engage sur:

- la coordination des acteurs ;
- le renforcement des liens entre les professionnels du développement économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle ;
- l'amélioration du tri des déchets et la lutte contre les dépôts sauvages ;
- la sécurité et prévention de la délinquance ;
- l'amélioration de la mobilité et de l'accessibilité des quartiers ;
- le soutien aux pratiques culturelles et sportives ;
- la gestion urbaine et sociale de proximité ;
- le suivi du Programme de Rénovation Urbaine ;
- la mise en œuvre de l'objectif d'équilibre des peuplements des logements sociaux.

Mâconnais Beaujolais Agglomération participera financièrement par le biais de crédits de droit commun dans le cadre des compétences qu'elle exerce mais aussi par le biais de crédits spécifiques politique de la ville pour le financement des actions proposées dans le cadre de l'appel à projet annuel.

En investissement, MBA interviendra en complément des crédits Dotation Politique de la Ville de l'Etat pour financer des actions sur les quartiers. Mâconnais Beaujolais Agglomération dispose d'un chargé de mission contrat de ville qui veille à la mise en œuvre des différents dispositifs.

La Ville de Mâcon s'engage sur :

- la coordination des acteurs ;
- le renforcement du lien et de l'implication des habitants ;

- l'amélioration la propreté urbaine ;
- à veiller à la tranquillité et au vivre ensemble ;
- la gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) ;
- la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative ;
- le renforcement des politiques jeunesse, culturelles, santé et sportives ;
- le relais des mesures emplois ;
- la prévention de la sécurité et de la délinquance.

La Ville de Mâcon dans le cadre de ses politiques municipales susmentionnées prend en compte les enjeux des quartiers prioritaires et met également des actions spécifiques en place au moyen de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation Politique de la Ville. Le responsable de la cohésion sociale ainsi que les directeurs des centres sociaux sont mobilisés pour l'élaboration et le suivi du contrat de ville.

La Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire s'engage à :

- favoriser la conciliation des vies familiale, professionnelle et sociale, avec une attention particulière aux personnes inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle ;
- accompagner des actions de soutien à la parentalité et renforcer la place des parents dans les actions socio-éducatives ;
- contribuer au développement d'activités en famille, et plus particulièrement les loisirs culturels, sportifs ou liés à la protection de l'environnement ;
- développer des offres d'accueil, d'activités innovantes et des outils de prévention favorisant l'insertion et l'autonomie des adolescents ;
- améliorer le cadre de vie en favorisant le pouvoir d'agir des habitants et le lien social dans les quartiers prioritaires.

La Caisse d'Allocations Familiales participera financièrement par le biais de ses crédits de droit commun, de crédits spécifiques et dans le cadre de ses appels à projets. Les conseillers techniques de la CAF participent activement auprès des publics et des partenaires à la mise en œuvre du contrat de ville.

Les bailleurs sociaux Mâcon Habitat et SEMCODA s'engagent sur :

- le renforcement, la formation et le soutien du personnel de proximité ;
- l'entretien, la rénovation et le développement de son patrimoine ;
- la gestion des déchets et des encombrants ;
- la poursuite du dispositif de tranquillité résidentielle ;
- la concertation et la sensibilisation des locataires aux problématiques des déchets et du respect des bâtiments notamment ;
- la création d'animation pour promouvoir le lien social et le vivre ensemble ;
- la mise en œuvre de la stratégie d'attribution des logements sociaux au sein de son patrimoine.

Les bailleurs sociaux s'engagent sur leurs fonds propres et dans le cadre d'une prochaine exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties. En parallèle, les personnels de terrain en charge de la médiation, des logements, ... sont des acteurs et des partenaires de premier plan auprès des habitants des quartiers.

La Banque des Territoires s'engage sur :

l'accompagnement des collectivités pour la mise en œuvre de leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc.) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

5 Gouvernance et modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre du contrat de ville, pour qu'elle soit un succès, doit reposer sur une mobilisation conjointe et coordonnée des acteurs publics, associatifs et des habitants, autour d'objectifs partagés.

Il a été convenu avec l'ensemble des partenaires, de construire, de suivre et d'animer collectivement le projet de cohésion urbaine et sociale au bénéfice des quartiers prioritaires comme décliné ci-dessous.

5.1 Modalité de pilotage et ingénierie

La gouvernance du contrat de ville doit être adaptée, lisible et efficace, et doit permettre de suivre les effets des actions engagées sur les quartiers. Elle est portée par une équipe projet qui regroupe la Déléguée du Préfet et de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) représentant l'Etat, MBA et la Ville de Mâcon.

Par son approche globale et stratégique MBA œuvre à la définition des objectifs, l'animation et à la coordination du contrat.

La Ville de Mâcon porte quant à elle une action opérationnelle et veille à la coordination des politiques de développement social des quartiers pour garantir la dynamique territoriale. Les centres-sociaux de la Ville de Mâcon ont par ailleurs un rôle central dans la mise en œuvre des projets : en assurant le lien entre la collectivité et les habitants ils permettent la mobilisation de ces derniers.

Une nouvelle dynamique est mise en œuvre afin de renforcer la collaboration avec l'ensemble des partenaires du dispositif. Leur participation se veut désormais active, de l'identification des besoins à la construction des programmes dédiés et chacun doit veiller à une association étroite des habitants.

5.1.1 Les instances du contrat de ville

5.1.1.1 Le comité de pilotage (COPIL)

Le comité de pilotage est un espace de débat et de mise en cohérence des actions qui concoure au développement des quartiers. Il assure le suivi global du contrat et intègre dans ses réflexions l'ensemble des préoccupations du projet de territoire. Il est ainsi chargé de :

- déterminer les orientations générales de la politique de la ville en local ;
- réorienter aux besoins les stratégies et priorités locales ;
- suivre les engagements des partenaires ;
- organiser la mise en œuvre des priorités ;
- valider les programmations annuelles financières ;
- suivre les actions proposées à la Dotation Politique de la Ville (DPV) et dans le cadre de l'abattement de Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) ;
- prendre appui sur les dispositifs de pilotage de l'action éducative (PRE) et de traitement de la délinquance (CLSPD).

Co-présidé par le Préfet et le Président de MBA, le comité de pilotage regroupe l'ensemble des représentants signataires du contrat de ville, ainsi que des habitants.

Il se réunit à minima une fois par an, après la tenue du comité technique.

5.1.1.2 Le comité technique (COTECH)

En assurant le suivi global du contrat de ville, le comité technique :

- veille à la prise en compte des politiques transversales dans les actions du contrat de ville ;
- prépare et assure le suivi des décisions du comité de pilotage ;
- formalise des avis techniques et financiers sur la programmation issue de l'appel à projets ;
- s'empare de tout sujet sur lequel il souhaiterait développer des actions.

Animé par MBA, il est composé des représentants techniques de l'Etat, de la Ville de Mâcon, du Département de Saône-et-Loire, de la Région Bourgogne Franche Comté, de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'Education Nationale ainsi que d'habitants.

Il se réunit à minima en amont de la programmation financière annuelle et autant de fois que nécessaire en fonction des sujets d'actualités. La composition du comité technique peut

évoluer en fonction de son ordre du jour et des présences nécessaires à la validation financière des actions proposées à la programmation.

5.1.1.3 Les revues de projet

Pour la mise en œuvre du présent contrat, l'équipe projet préconise la mise en place de revues de projet. Cette nouvelle instance de travail doit permettre de renforcer le partenariat entre les différents acteurs et a pour objectifs :

- d'échanger sur les pratiques, les difficultés rencontrées, les liens avec le public ;
- de favoriser les coopérations et les partenariats entre acteurs ;
- de présenter un bilan complet des actions financées par l'appel à projet ;
- de présenter un plan d'actions prévisionnel des interventions à venir sur les quartiers.

Les revues de projet ont aussi vocation à ne pas multiplier les actions similaires sur une même thématique. Il est ainsi proposé une session annuelle de réunions autour des thématiques spécifiques suivantes :

- jeunesse, éducation et parentalité ;
- habitat, cadre de vie et transitions écologiques ;
- pratiques sportives et culturelles ;
- emploi et insertion professionnelle ;
- accès aux soins et vieillissement.

En fonction des besoins et des actions menées sur les quartiers de nouvelles thématiques pourraient abonder cette liste.

Les revues de projet regroupent autour de l'équipe projet du contrat de ville les financeurs et les porteurs d'actions soutenues dans le cadre de l'appel à projet de l'année précédente.

En cas de besoin d'autres acteurs sont conviés à ces instances de travail.

Concernant la sécurité et la prévention de la délinquance, ce sujet est traité dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Le chef de projet contrat de ville est membre du CLSPD et participe aux différents groupes de travail en lien avec les QPV.

5.1.1.4 Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Le CLSPD de la Ville de Mâcon sera l'instance en charge de l'enjeu sécurité et prévention de la délinquance et du traitement des orientations stratégiques : garantir la tranquillité et la sécurité pour tous et renforcer les mesures de prévention situationnelles.

Le CLSPD a pour mission d'aborder les sujets suivants :

- la prévention primaire de la délinquance : agir sur les champs de l'éducation, du social, de la santé, du logement, des loisirs ;
- la prévention secondaire de la délinquance : agir sur et dans des espaces-temps fragilisés ;
- la prévention tertiaire de la délinquance : agir au travers d'actions individualisées afin d'endiguer les facteurs de reproduction de situation de délinquance.

En outre, les luttes contre les discriminations, les stéréotypes sexistes ou encore les violences faites aux femmes, instituées comme des priorités, font partie du champ d'action du CLSPD.

Enfin, les éléments des habitants évoqués dans le cadre de la cellule de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) pourront venir apporter des éclairages à la compréhension des différentes problématiques rencontrées dans le cadre de l'axe de travail relatif à la « tranquillité publique ». En effet, il est prévu dans cet axe de promouvoir les démarches participatives associant la population pour identifier les problématiques et y apporter des solutions idoines.

En parallèle, le CLSPD pourra mettre en place des Groupes Locaux de Traitement de la Délinquance (GLTD). Ces dispositifs ont pour objet de cibler, pour une durée limitée, un site d'action publique prioritaire en associant les différents acteurs concernés (forces de l'ordre, bailleurs sociaux, collectivités territoriales), leur but étant de renforcer la coordination de l'action des services. Les GLTD peuvent soit recouvrir un secteur géographique spécifique soit être thématiques. Les moyens mobilisés s'articulent autour du renforcement de la présence policière et des éventuelles suites judiciaires.

Ces instances se réunissent à une fréquence variable selon les nécessités des situations locales.

Les GLTD peuvent être maintenus, mis en sommeil ou clôturés en fonction de l'évolution de la situation. Cette liberté permet ainsi d'adapter les actions à l'évolution de la délinquance dans le domaine ou le secteur géographique visé.

5.1.2 Les outils opérationnels

Pour permettre le bon fonctionnement du contrat de ville, des outils opérationnels sont déployés vers les quartiers prioritaires, au bénéfice des habitants.

5.1.2.1 Appels à projet et développement des conventions pluriannuelles d'objectifs

Chaque année un appel à projets est lancé, s'adressant à tout porteur de projet qui souhaite mettre en place des actions au bénéfice des habitants d'un ou plusieurs quartiers prioritaires.

Ce dispositif constitue l'outil essentiel à la mise en œuvre du contrat de ville et vise à susciter l'intelligence collective et l'intérêt des opérateurs locaux à construire des actions en conformité avec les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels du contrat de ville.

La procédure d'appel à projet se veut évolutive et plus collaborative, demeurant au plus près des besoins des quartiers et des priorités locales. Ainsi, ses modalités peuvent être appelées à évoluer afin d'en améliorer son fonctionnement. Une seconde session pourra être lancée dans l'hypothèse où des reliquats de crédits seraient disponibles à l'issue de la programmation initiale.

De manière générale et dans le cadre de l'appel à projet, les financeurs du contrat de ville souhaitent :

- rencontrer régulièrement les habitants de chaque quartier afin de recueillir leurs besoins, pour informer ensuite les porteurs de projet des préconisations citoyennes ;
- prioriser les programmes conformes aux objectifs opérationnels déclinés dans ce document ;
- communiquer en amont de la publication de l'appel à projet sur leurs priorités annuelles ;
- instaurer une logique de dégressivité des crédits spécifiques « politique de la ville » pour les actions devant relever du droit commun ;
- poursuivre les travaux de simplification de la procédure.

Le financement des actions mobilise prioritairement les crédits de droit commun. En absence de tels crédits, des crédits spécifiques des partenaires pourront être appelés.

Afin de sécuriser les porteurs de projet et de permettre aux actions de se développer sur des temps plus long, l'Etat souhaite renforcer l'usage des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) pour les projets structurants sur une durée de 3 ans maximum. La reconduction des engagements financiers se fait sur présentation de bilans.

L'objectif de l'Etat est un minimum de 50% de conventions conclues sous cette forme, en s'adressant prioritairement aux associations de proximité et aux Programmes de Réussite Educative (PRE). Les financeurs du contrat de ville sont incités à proposer eux aussi ce type de convention.

5.1.2.2 La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

La GUSP vise à renforcer les liens entre les habitants, les collectivités et les bailleurs sociaux par la création d'espace d'échanges sur des thématiques du quotidien. **Il s'agit d'accompagner les habitants, au plus près de leurs besoins et de réfléchir collectivement aux sujets liés au cadre de vie.** Cette gestion urbaine et sociale de proximité a vocation à mieux coordonner l'action des professionnels intervenant sur les quartiers (collectivités territoriales, bailleurs, services de l'Etat, associations de proximité...).

Les objectifs sont les suivants :

- informer, impliquer et faire participer les habitants à la vie du quartier ;
- adapter les interventions des professionnels quand cela est possible ;
- proposer des solutions concrètes aux difficultés rencontrées par la définition de programmes d'actions pouvant être déployés à court, moyen ou long terme ;
- garantir la pérennité des investissements engagés ;
- associer et renforcer les liens avec les services de proximité ;
- utiliser la cellule GUSP comme un baromètre pour mesurer le climat et l'ambiance du quartier.

La GUSP est un ensemble d'actions de terrain qu'il convient de coordonner pour répondre au mieux aux souhaits des habitants. Les bailleurs sociaux vont déjà à la rencontre de leurs locataires en pied d'immeuble ou par le biais de rencontres organisées (Mâcon Habitat). Ils échangent aussi avec les associations de locataires dans le cadre de la définition des actions à inscrire dans le cadre de l'abattement de TFPB. Les services de la Ville de Mâcon ou de MBA organisent aussi parfois des rencontres de terrains avec les habitants sur des sujets spécifiques.

MBA est chargée de recenser et de coordonner l'ensemble des actions préexistantes sur le territoire, dans le cadre d'une cellule GUSP composée de l'équipe projet du contrat de ville et des bailleurs sociaux, afin de disposer d'un panorama complet de ce qu'il existe.

En complément, seront organisées deux fois par an et sur chaque quartier, des rencontres urbaines autour d'une équipe permanente :

- Ville de Mâcon (élus référents, directeurs des centres sociaux, médiateurs, adultes relais, services techniques et pôle de la cohésion sociale, adjoint aux quartiers prioritaires) ;
- Mâconnais Beaujolais Agglomération (élus référents, chargé de mission politique de la ville, direction des déchets et des mobilités) ;
- Etat (Déléguée du Préfet et Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités) ;
- bailleurs sociaux présents sur le quartier (référents de secteur, directeur de la relation client) ;

- habitants.

Les thématiques abordées lors de ces rencontres urbaines se concentrent principalement sur le cadre de vie des quartiers. Toutefois cette démarche se veut englobante, en fonction des sujets d'actualité d'autres thématiques peuvent être traitées, comme par exemple la sécurité, la lutte contre les incivilités, les problématiques liées à l'habitat et au stationnement... Ainsi en fonction des thématiques abordées et des souhaits des habitants d'autres professionnels peuvent être associés aux travaux (forces de l'ordre, tribunal judiciaire, coordonnateur du CLSPD...). Une articulation avec le dispositif municipal « Allo mairie » permettra également de faire remonter des sujets jugés comme prioritaires par les habitants.

Ces rencontres sont programmées 2 fois par an afin de permettre l'analyse des demandes et proposer, dans la mesure du possible, des réponses concrètes aux problématiques identifiées.

Les moyens financiers dédiés à cet outil proviennent en premier lieu des crédits de droit commun des organismes ou collectivités concernés.

5.1.3 Les outils financiers

5.1.3.1 Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

Mâcon Habitat et la SEMCODA sont les deux bailleurs sociaux à posséder du patrimoine en quartier prioritaire. Au 21 décembre 2022, Mâcon Habitat dispose de 3 052 logements et la SEMCODA de 33 logements. A ce titre, ils peuvent bénéficier d'un abattement de 30% de taxe foncière sur les propriétés bâties en contrepartie d'actions mises en place sur ce patrimoine.

Les actions relevant de l'abattement de la TFPB doivent soutenir les objectifs de qualité de service, de développement et de cohésion sociale dans les champs suivants :

- l'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social des quartiers (référent social, chargé de développement social urbain, gardiennage...) et le soutien aux personnels de proximité (gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires) ;
- l'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance aux usages et modes d'habiter (gestion des dégradations, enlèvement des épaves, sur-entretien, gestion des encombrants et des déchets...) ;
- les dispositifs et actions contribuant à la tranquillité résidentielle (lutte contre l'occupation abusive des halls, vidéosurveillance, prévention situationnelle, médiation sociale...)
- les actions visant à développer la participation et le vivre-ensemble (événements culturels ou sportifs, sensibilisation aux éco gestes, actions d'insertion, mise à disposition de locaux associatifs ou de service...)
- les petits travaux d'amélioration du cadre de vie (sécurisation des caves, surcoûts de remise en état des logements...).

Grâce à l'abattement de la TFPB, c'est la capacité d'intervention des bailleurs sociaux en matière de cohésion sociale qui est renforcée. En effet, l'abattement de la TFPB rend possible, voire permet d'amplifier, le portage de projets qui améliorent le cadre de vie et les conditions de vie des habitants des QPV.

Une convention entre MBA, la Ville de Mâcon, l'Etat, les deux bailleurs et les représentants de leurs locataires sera élaborée en 2025 et établie pour 5 ans sur la base d'un diagnostic partagé des QPV. Elle fixe notamment les objectifs et le programme d'actions triennal. Les actions proposées dans le cadre de cet abattement s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du contrat de ville et notamment l'amélioration du cadre de vie, de la propreté des quartiers et du renforcement des liens avec les habitants.

Afin d'assurer le suivi de l'utilisation de cette exonération, des réunions de travail trimestrielles avec l'ensemble des signataires sont organisées. Elles permettent d'examiner les réalisations, de réfléchir aux orientations futures et faire remonter les recommandations émanant des locataires.

Tous les ans, le bilan de l'utilisation de l'abattement de TFPB est présenté en comité de pilotage du contrat de ville, aux habitants du quartier et aux locataires du parc concerné.

5.1.3.2 Dotation Politique de la Ville

La Dotation Politique de la Ville (DPV) vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale) par un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant des dysfonctionnements urbains.

La DPV permet de soutenir des projets d'investissement ou de fonctionnement. Elle a un réel effet levier pour accélérer les projets d'aménagement ou de requalification des espaces publics au sein des quartiers.

La DPV bénéficie à la Ville de Mâcon depuis 2017. Il revient au Préfet de sélectionner les projets proposés par la ville et de les soutenir en leur attribuant une subvention.

Les projets soutenus doivent répondre aux exigences suivantes :

- être conformes aux orientations stratégiques identifiées par le contrat de ville ;
- être situés en quartiers prioritaires, ou à proximité de ceux-ci ;
- concerner les domaines suivants : éducation, culture et nouvelles technologies, emploi et développement économique, santé, sécurité et social. La réhabilitation des bâtiments scolaires reste une priorité fixée par l'Etat.

5.2 La participation des habitants

La participation citoyenne est un enjeu important du contrat de ville. Dans le cadre de la mise en œuvre du présent document, les partenaires souhaitent raviver le lien avec les habitants des quartiers prioritaires. Ces derniers sont davantage associés aux instances techniques et politiques (rencontres urbaine, revue de projet, comité technique et comité de pilotage ...), ceci afin de s'appuyer sur leur expertise d'usage. Le fait de les associer aux différentes actions et réunions leur permet de s'impliquer davantage dans la vie du quartier et de mobiliser de nouveaux publics, partenaires ou acteurs prêts à s'investir.

Les acteurs de proximité notent la faible présence des structures associatives implantées dans les QPV. Ainsi, il apparaît essentiel de renforcer et de soutenir les initiatives citoyennes émanant de collectifs d'habitants ou de structures existantes (amicales de locataires, associations de proximité...).

Afin de permettre aux habitants d'être force de proposition sur leur quartier, il est mis en place un dispositif d'accompagnement et **un fonds dédié aux initiatives citoyennes**. Un règlement d'intervention permet de cadrer les propositions et projets éligibles.

Tous les ans, avec le soutien et l'accompagnement des centres sociaux de Mâcon, les habitants peuvent proposer des projets pour leur quartier. Les projets doivent :

- s'inscrire dans le cadre du contrat de ville en proposant des actions collectives en adéquation avec les enjeux et orientations stratégiques ;
- renforcer le partenariat entre habitants et structures locales ;
- favoriser les initiatives relevant du vivre ensemble ou de l'amélioration du cadre de vie (organisation d'événements de quartier, embellissement ...) ;

Mâconnais Beaujolais Agglomération et l'Etat réservent chaque année des crédits permettant de financer le fonds dédié aux initiatives citoyennes. Dans un premier temps, un projet par an et par quartier pourra être soutenu. Une commission composée à minima d'élus, de l'équipe projet du contrat de ville et d'habitants se réunira pour examiner les projets et accorder les financements. Ce dispositif se veut pragmatique et sera amené à évoluer dans le temps en fonction des résultats.

En parallèle, pour impulser une dynamique citoyenne et impliquer les habitants dans la durée, les partenaires sont également appelés à renforcer leurs actions collectives au sein des quartiers (fêtes de quartier, actions en pieds d'immeubles, manifestations festives...).

5.3 Le dispositif d'évaluation du contrat de ville

L'évaluation est essentielle à l'évolution de la politique de la ville. En s'appuyant tant sur le suivi des actions que sur une observation fine du terrain, elle permet d'apprécier la performance de l'action publique et de faire évoluer les dispositifs et actions en fonction des résultats produits.

L'évaluation du contrat nécessite de mobiliser l'ensemble des parties prenantes du contrat, des signataires aux porteurs de projet, mais également les habitants bénéficiaires des politiques.

Mâconnais Beaujolais Agglomération en assure la coordination.

Il convient de différencier l'évaluation du dispositif de l'évaluation des projets mis en œuvre.

L'évaluation du contrat de ville se fait donc en deux temps :

- **une évaluation à mi-parcours**, en 2027, dont l'objet est de mesurer les premiers effets du contrat de ville sur les quartiers prioritaires et d'interroger une éventuelle évolution des orientations stratégiques en fonction du contexte et des besoins locaux ;
- **une évaluation finale, en 2030**, dont l'objet est d'analyser finement et en toute transparence l'ensemble des effets du contrat de ville pour les quartiers et les habitants. Elle détermine notamment si les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels ont été accomplis, et analyse le fonctionnement des dispositifs et la gouvernance du contrat de ville (liens entre acteurs, efficience, satisfaction des habitants, émergence de nouvelles forces vives sur le territoire...).

Outre ces deux temps forts, le comité de pilotage tire un bilan annuellement et oriente éventuellement l'évaluation sur certaines thématiques jugées plus pertinentes à l'instant t.

5.3.1 L'évaluation du contrat de ville

L'équipe projet souhaite évaluer deux enjeux qui concourent à l'amélioration de la vie des quartiers prioritaires :

- **Est-ce que les habitants des QPV accèdent plus facilement aux services publics ?**

Il s'agit de percevoir si la politique de la ville a eu un effet levier dans la relation habitants et services publics de proximité. Une analyse fine des moyens, outils et démarches proposées par les opérateurs doit permettre d'évaluer la diminution des obstacles à l'accès aux services publics (politique tarifaire, aides à la mobilité, renforcement de la communication, diversification des publics...);

- **Est-ce que le cadre de vie et la sécurité ont été améliorés dans les quartiers ?**

Le ressenti des habitants et des professionnels est analysé afin d'évaluer si l'attractivité des quartiers s'est améliorée (enquête/écoute habitants, analyse du numéro vert « Allo Mairie », analyse des demandes faites aux médiateurs de Mâcon Habitat, diagnostics sécurité en lien avec le CLSPD...);

et un enjeu sur la mise en œuvre du contrat :

- **Est-ce que les crédits de droit commun ont été mieux mobilisés dans les quartiers prioritaires ?**

Les crédits spécifiques de la politique de la ville n'ont pas vocation à se pérenniser dans le temps, ils doivent à terme être remplacés par des crédits de droit commun existants. Une communication approfondie en direction des opérateurs est essentielle pour faciliter la compréhension et l'orientation vers ces crédits.

5.3.2 L'évaluation des actions mises en œuvre

Une attention particulière est portée sur les actions déployées dans le cadre des appels à projet annuels. Le dispositif d'appui aux porteurs de projet nouvellement mis en place, et plus particulièrement les revues de projet, doivent faciliter l'analyse des actions menées et éclairer la suite à donner.

Des indicateurs communs à toutes les actions sont proposés et sont repris par chaque opérateur pour l'élaboration de leurs bilans :

- lieux de domiciliation des bénéficiaires ;
- âge et sexe des bénéficiaires ;
- nombre de mesures mises en place favorisant l'égalité Femme/Homme dans les actions pour des publics mixtes ;
- résultats d'enquête de satisfaction des bénéficiaires à l'issue de l'action.

En complément, des indicateurs spécifiques sont proposés pour évaluer l'atteinte des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels dans le IV de ce document.

A partir de ces éléments, un bilan annuel des actions déployées et de leurs effets est présenté lors du comité de pilotage du contrat de ville. Ce bilan s'appuie sur des outils de suivi et d'évaluation des actions qu'il convient dès à présent de créer.

6 SIGNATURES

Mâcon, le

MBA	L'État	La commune de Mâcon
La Vice-Présidente en charge de la Politique de la Ville à Mâconnais Beaujolais Agglomération	Le Préfet de Saône-et-Loire	Le Maire
La Région	Le Département	La Caisse d'Allocations Familiales
La Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté	Le Président du Conseil Départemental de Saône-et- Loire	La Directrice
Le Tribunal Judiciaire	Le Bailleur social Mâcon Habitat	Le Bailleur social SEMCODA
La Procureur	La Directrice	Le Directeur
Education Nationale	France Travail	La Banque des Territoires
L'inspectrice d'académie et directrice académique des services de l'éducation nationale	Directeur Territorial Saône-et- Loire	Directeur Territorial Régional Bourgogne Franche-Comté

7 Annexes :

- Annexe 1 : Tableau de synthèse enjeux/orientations stratégiques/objectifs opérationnels
- Annexe 2 : Cartes des quartiers prioritaires
- Annexe 3 : Engagements de l'Etat

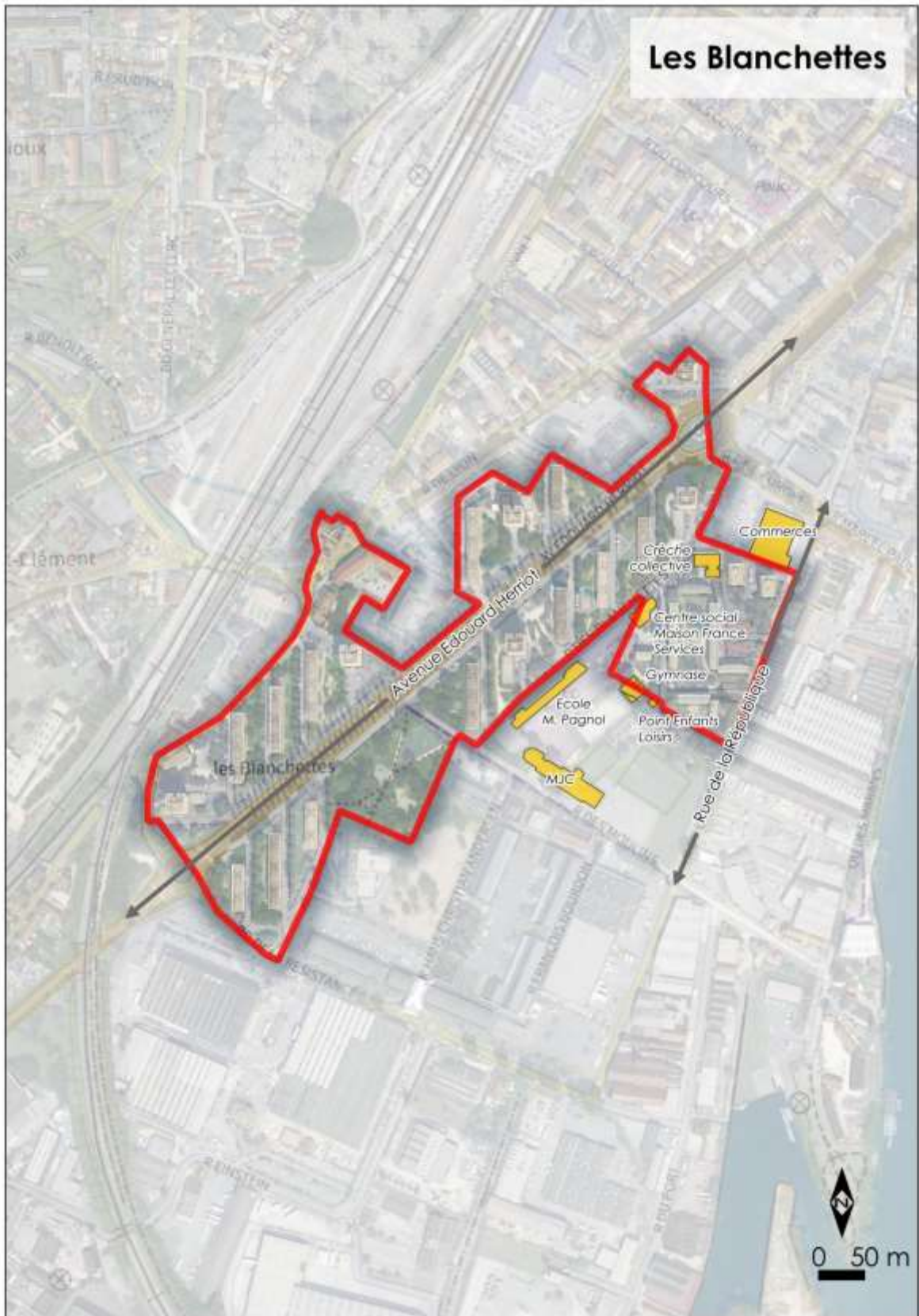
Annexe 1 : Tableau de synthèse

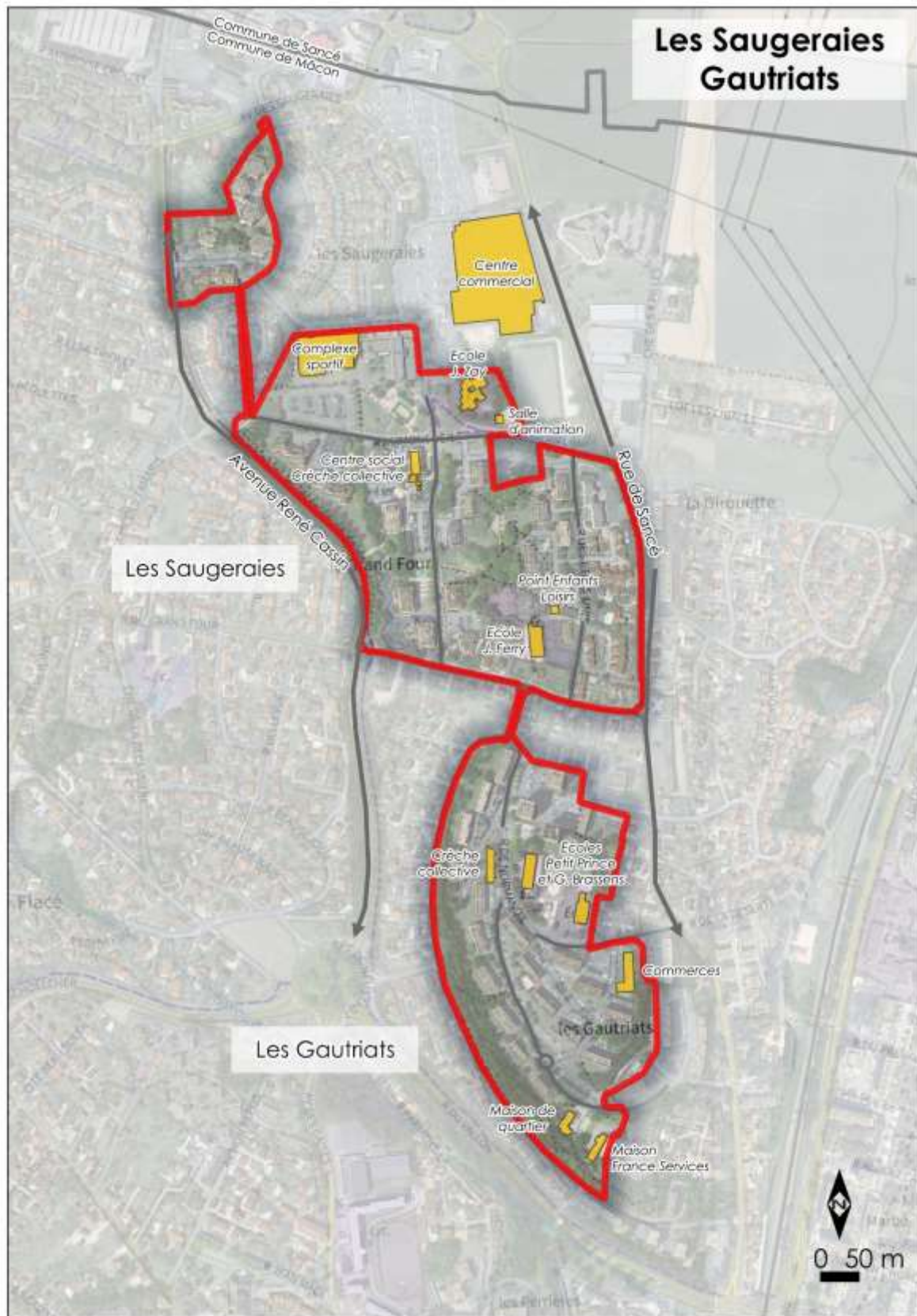
Enjeux	Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
Emploi, formation et insertion professionnelle	Accompagner les habitants dans l'accès à l'emploi et à la formation	Améliorer la visibilité des offres d'emplois et des offres de formation pour les habitants
		Améliorer l'accès aux formations et à l'emploi des jeunes notamment aux jeunes ni en études, ni en formation, ni en emploi (NEET) Lever les freins à l'accès à l'emploi et renforcer les mesures d'accompagnement des demandeurs d'emplois
	Mobiliser le tissu économique local au bénéfice des habitants des QPV	Développer l'entrepreneuriat
	Renforcer les aptitudes et les compétences des habitants	Valoriser des parcours de professionnels issus des quartiers Développer les coopérations et le partage d'informations entre professionnels, pour gagner en efficacité
Cadre de vie, habitat, mobilité et transition écologique	Améliorer la propreté urbaine, le tri des déchets et renforcer la lutte contre les dépôts sauvages	Rétablir les fondements du vivre ensemble, le respect et l'appropriation des espaces communs et lutter contre les incivilités, les dépôts sauvages et déchets abandonnés Investir davantage le champ de la prévention et du tri des déchets et accompagner les habitants dans l'évolution de leurs comportements au quotidien
	Améliorer le cadre de vie et renforcer la proximité avec les habitants	Offrir un cadre de vie agréable, sécurisé et adapté à tous, en associant les habitants à la vie et au fonctionnement du quartier Conforter l'attractivité des quartiers, assurer leur ouverture, donner l'envie d'y vivre et de s'y installer
	Améliorer les conditions d'habitat et les relations bailleurs population	Mettre en œuvre le programme de rénovation urbaine du quartier de La Chanaye-Résidence Adapter les logements à la perte d'autonomie Poursuivre la rénovation énergétique du patrimoine locatif social Renforcer les liens bailleurs /locataires
	Améliorer la mixité sociale dans les quartiers	Mettre en œuvre la politique d'attribution des logements sociaux de MBA
	Faciliter les déplacements et le recours aux modes de transport doux	Offrir des équipements adaptés aux pratiques et aux usages Proposer des accompagnements pour apprendre les fondamentaux du vélo Améliorer la desserte des quartiers, renforcer le covoiturage et les démarches innovantes
	Inclusion sociale et lutte contre les discriminations	Développer la solidarité et créer du lien social
Lutter contre l'isolement		
Développer des actions pour les jeunes et les personnes en difficulté		
Garantir les principes d'égalité femmes/hommes, de laïcité et de non-discrimination		Développer le rôle des animateurs, éducateurs, médiateurs Renforcer la politique de lutte contre les discriminations Accompagner les initiatives et les projets promouvant les valeurs de la République Développer les mesures favorisant l'égalité « femmes/hommes »

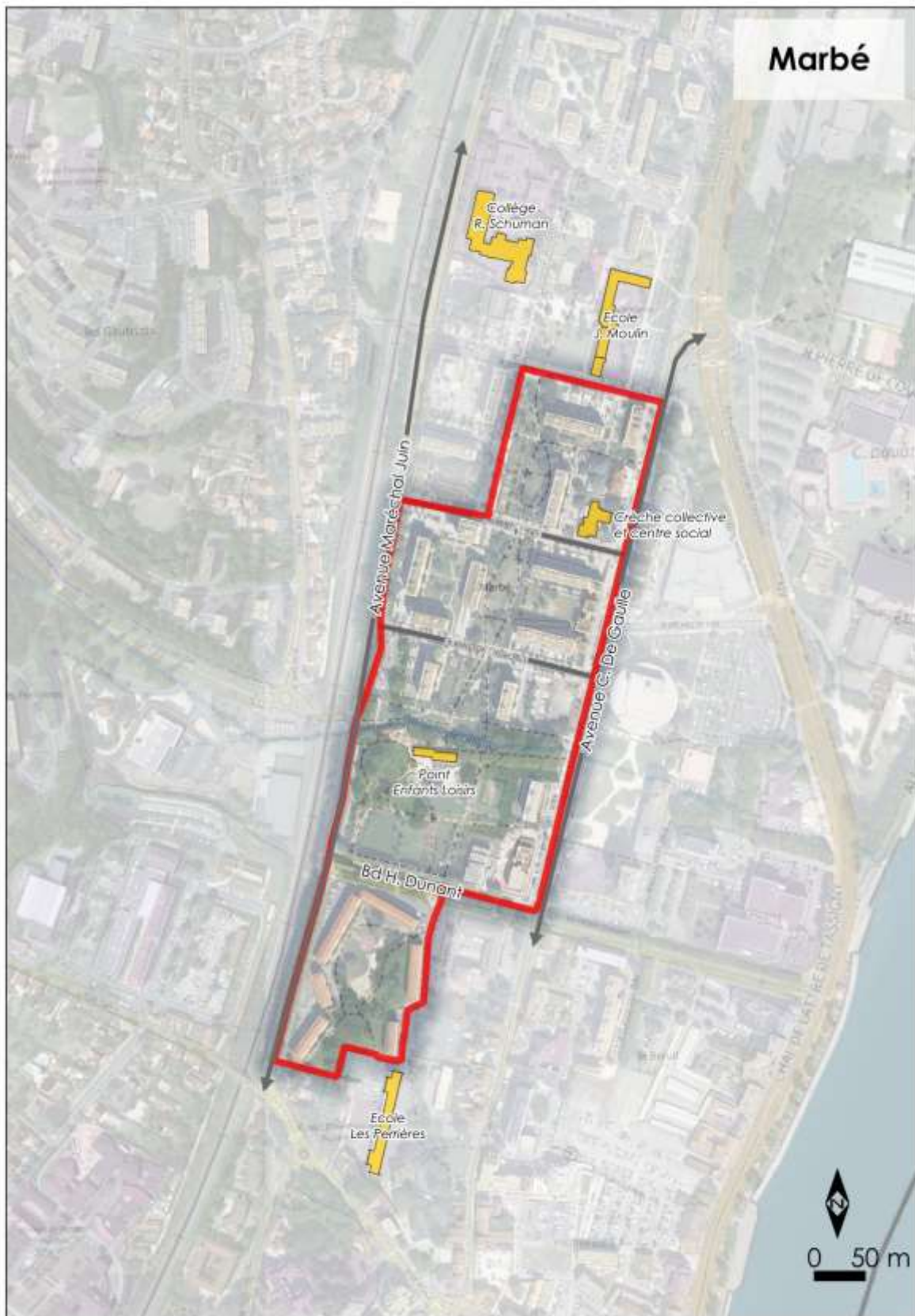
Enjeux	Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
Sécurité et la prévention de la délinquance	Garantir la tranquillité et la sécurité pour tous	Développer un travail collaboratif sur les quartiers entre tous les partenaires de la sécurité Proposer des actions et interventions adaptées aux problématiques d'insécurité et d'incivilité
	Renforcer les mesures de prévention situationnelle	Sensibiliser l'ensemble des acteurs de la politique de la ville aux problématiques liées à la délinquance, afin de mieux coordonner les actions
		Proposer des actions individualisées pour endiguer les facteurs de reproduction des situations de délinquance
		Renforcer les interventions sur des thématiques spécifiques
Réussite Educative et parentalité	Favoriser la réussite scolaire	Favoriser la réussite scolaire de l'enfant et de l'adolescent Prévenir le décrochage et l'échec scolaire et consolider les savoirs fondamentaux
	Renforcer le rôle éducatif des familles	Accompagner les parents dans leur rôle éducatif Renforcer les liens entre les parents et les établissements scolaires, de la petite enfance et l'enfance jeunesse
	Favoriser la transversalité et l'orientation vers les dispositifs spécialisés	Renforcer le travail partenarial entre l'Education Nationale, la Ville de Mâcon, les institutions, les associations et les familles
		Favoriser l'accès des familles des QPV à l'offre municipale en direction des enfants et des jeunes et aux dispositifs permettant des parcours éducatifs sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires
		Réaliser un diagnostic de l'état de santé des habitants des QPV
Santé et l'accès aux soins	Favoriser l'accès à la prévention, aux soins et aux droits en matière de santé	Renforcer l'offre de soins dans les quartiers afin de répondre au besoin en praticiens
		Contribuer à la prévention de la souffrance psycho-sociale et à l'accès aux soins en santé mentale
		Améliorer la prévention et l'accompagnement vers le soin des personnes ayant des conduites addictives
		Agir de manière précoce et préventive sur les risques de malnutrition, de surpoids et d'obésité
Pratiques culturelles et sportives	Faciliter l'accès au sport et à la culture	Coordonner les actions des partenaires et travailler en transversalité
		Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme
		Lever les freins liés aux financements et à la mobilité afin de développer les différentes pratiques culturelles et sportives
	Renforcer la pratique culturelle	Favoriser les interactions sociales, artistiques, l'esprit de réflexion et d'ouverture
	Renforcer la pratique sportive	Développer toutes les pratiques sportives Développer la pratique d'activité physique et sportive pour les femmes des QPV

Annexe 2 : Cartes des quartiers prioritaires









Annexe 3 : Engagements et orientations de l'Etat

Le Comité interministériel des villes (CIV) qui s'est tenu le 27 octobre 2023 a exposé les grandes priorités de l'Etat pour « Engagements Quartiers 2030 », à savoir :

- Le plein emploi ;
- La transition écologique ;
- Un meilleur accès aux services publics.

Ces priorités seront soutenues dans le cadre d'une politique de la ville renouvelée et une géographie prioritaire actualisée.

Au regard des éléments mentionnés ci-dessus le Préfet a déterminé les orientations départementales suivantes :

- Emploi et insertion professionnelle ;
- Égalité des droits (droit à la sécurité, à l'accès aux services publics, lutte contre les discriminations, et lutte contre les fractures sociales et territoriales) ;
- Éducation (accompagnement à la parentalité, à la réussite scolaire, éducation à la citoyenneté/laïcité).

Outre ces trois priorités, l'Etat porte une attention particulière à 2 autres axes transversaux :

- Le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- La participation des habitants (en direct ou via un conseil citoyen).

L'Etat soutient des associations et les projets structurants de la politique de la ville tels que les programmes de réussite éducative (PRE) grâce à des financements pluriannuels (Conventions pluriannuelles d'objectifs ou CPO).

Enfin, les services de l'Etat sont particulièrement vigilants à ce que les projets répondent aux réalités et aux besoins de chaque territoire et de leurs quartiers prioritaires.

Soutien et accompagnement de l'Etat

Les services de l'Etat (DDETS et délégués du Préfet), aidés par le centre de ressources régional de la politique de la ville, coordonnent la politique de la ville à l'échelle départementale et accompagnent les territoires dans la mise en place des dispositifs, dans leur réflexion autour de l'évolution des contrats de ville ainsi que dans leurs démarches d'évaluation.

Mobilisation des politiques de droit commun

Parallèlement à la mobilisation de ses crédits spécifiques politique de la ville, l'Etat mobilise également ses politiques de droit commun sur les quartiers prioritaires. L'articulation des crédits spécifiques et de ce droit commun concourent à réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires.

Ainsi, différents moyens humains et financiers de droit commun sont activés à travers divers dispositifs dans les domaines de la jeunesse, des sports, de la santé, de la culture, de l'emploi, de l'habitat/cadre de vie, de l'égalité femmes-hommes, de la justice ou encore de la prévention de la délinquance.

Ces dispositifs et/ou financements doivent fonctionner de manière croisée pour embrasser l'ensemble des champs de la politique de la ville.

Jeunesse et engagement (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - SDJES)

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Service civique - Le portail de la mobilité européenne et internationale - Les colos apprenantes - Le fonds au développement de la vie associative (FDVA) - L'affectation de postes FONJEP en soutien au développement des associations
Favoriser l'expression des jeunes et développer des lieux d'expression citoyenne	
Renforcer l'engagement des jeunes	

Sport (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - SDJES)

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
Promouvoir l'activité physique et sportive comme un élément déterminant, à part entière, de santé et de bien-être, pour toutes et tous, tout au long de la vie.	<ul style="list-style-type: none"> - L'investissement dans les équipements sportifs - Le soutien financier aux associations sportives - L'aide à l'emploi d'éducateurs sportifs - Le Pass'Sport (aide à la pratique sportive de 50 € par enfant)
Veiller à la réduction des inégalités sociales d'accès à la pratique d'activité physique et sportive et au développement de l'offre d'activité physique adaptée.	<ul style="list-style-type: none"> - Le label « Maison sport santé » - Le guide national des structures sportives accueillant les personnes en situation de handicap - Le dispositif Aisance aquatique, destiné aux enfants de 4 à 6 ans ne sachant pas nager

Culture (Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté - DRAC)

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
Développer les pratiques culturelles et artistiques des habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Le déploiement du Pass Culture pour les 15-17 ans contribue à favoriser l'accès à la découverte et à la pratique des activités culturelles et/ou artistiques.
Développer la présence de la création artistique dans les espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> - Appel à projet « L'Eté culturel »
Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> - Appel à projet « C'est mon patrimoine »

Education (Education nationale)

Objectifs	Dispositifs et/ou financements spécifiques à la politique de la ville	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
Compenser les inégalités scolaires visées par les populations et les territoires les plus fragiles		<ul style="list-style-type: none"> - OEPRE (ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants) - UPE2A (unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants) - Grandes sections de maternelle, CP/CE1 à effectifs réduits - Scolarisation des moins de 3 ans
Promouvoir la réussite scolaire et l'accès aux études supérieures	<ul style="list-style-type: none"> - Cordées de la réussite - dans le cadre de ce dispositif, une attention particulière est portée aux établissements encordés situés en QPV 	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs « Devoirs faits » pour tous les élèves volontaires de la 6^{ème} à la 3^{ème} - Soutien scolaire proposé aux élèves de 6^{ème} (PACTE)
Mener des actions de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire		<ul style="list-style-type: none"> - Plateforme de Suivi et d'Accompagnement des Décrocheurs (PSAD)
Développer un accompagnement à la scolarité		<ul style="list-style-type: none"> - CLAS (Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité) - dans le cadre de ce dispositif porté par la CAF, une attention particulière est portée au public QPV
Soutenir la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de réussite éducative (PRE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif « Ecole ouverte »

Santé, prévention (Agence régionale de santé – ARS)

L'Agence régionale de santé (ARS) ne dispose pas d'enveloppes financières spécifiques pour la politique de la ville. Les volets "santé" des contrats de ville doivent se référer aux Contrats Locaux de Santé (CLS) englobant naturellement les quartiers prioritaires.

Les actions portées dans le cadre des contrats de villes doivent donc s'appuyer sur les CLS, seuls cadres contractuels permettant une éventuelle mise à disposition d'enveloppe financière ARS. Les animateurs santé, dont le poste est financé pour partie par l'ARS, sont garants de la bonne mise en place des actions définies dans les CLS. Aussi, il est indispensable de s'appuyer sur eux, en amont, dès lors qu'un besoin de déploiement d'actions sur le périmètre définis par le contrat de ville s'en fait sentir.

Le cadre de référence de l'ARS est le Projet Régional de Santé (PRS) 2018/2028 validé le 1^{er} novembre 2023 pour 5 ans. Parmi les priorités, se situent : la promotion de l'activité physique et d'une bonne nutrition, les préoccupations autour de la santé mentale, le développement des Compétences Psycho-Sociales (CPS) pour les jeunes générations...

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
<p>Améliorer l'accès aux soins de premier recours - Faciliter l'installation des jeunes médecins - Favoriser l'exercice coordonné des professionnels de santé...</p>	<p>L'amélioration d'accès aux soins de 1^{er} recours passe par la promotion de dispositifs d'exercice coordonné que soutient l'ARS (Incitations financières pour penser et mettre en œuvre des ESP (équipe de soins primaires), des MSP (maison de santé pluri professionnelle), des CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé, des groupes d'entraide mutuelle...) et par la vigilance de l'ARS à des dispositifs telle que la Permanence Des Soins Ambulatoires (PDSA), au travail de zonage pour attirer et faciliter l'installation de jeunes médecins...</p>
	<p>Les Contrats Locaux de Santé (CLS) représentent / portent aussi les actions à développer, les priorités d'un territoire.</p>
	<p>Financement dans le cadre de l'élaboration du projet de santé, aide au démarrage (création de la SISA (société interprofessionnelle des soins ambulatoires), temps de coordination d'une durée de 3 mois, prises en charge de certains logiciels informatiques...)</p>
<p>Renforcer les initiatives de prévention : améliorer le dépistage des cancers et des maladies chroniques, développer la promotion de la santé mentale, poursuivre la lutte contre les conduites addictives...</p>	<p>Financements alloués aux opérateurs de prévention (Association Addictions France 71, la Sauvegarde 71, la Mutualité Française Bourgogne). Actions de promotion et prévention financées par l'ARS via des CPOM (convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens) avec des opérateurs prévention</p>
	<p>Outils de prévention :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Le Réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé (RRAPPS), est une instance pilotée par l'ARS et animée par l'IREPS. Il émane d'une volonté au sein de l'ARS, avec l'IREPS, de construire une offre de meilleure qualité et efficiente qui s'appuie sur des programmes probants. Il s'agit de s'assurer que les financements ARS et l'énergie déployés pour porter les politiques de prévention répondent aux besoins et contribuent à améliorer significativement la santé de la population. Le RRAPPS regroupe une communauté des acteurs en PPS (prévention et promotion de la santé), avec un champ large et des thématiques variées. Il permet de partager des priorités et des outils. 2) L'Atelier Santé Ville (ASV), dispositif qui se situe à la croisée de la politique de la ville et des politiques de santé, pourra apporter son expertise pour définir les problématiques de santé du territoire et contribuer à la réalisation des objectifs du volet santé de la politique de la ville. 3) Le « Pass Santé Jeunes », site web qui est destiné aux jeunes (8-18 ans) et aux adultes qui les accompagnent (enseignants, éducateurs, parents...) dans l'objectif de rendre les jeunes acteurs de leur santé. 4) Le conseil local de santé mentale (CLSM), plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, la psychiatrie publique, les usagers et les aidants qui a pour objectif de définir des politiques locales et des actions visant à l'amélioration de la santé mentale de la population.

Emploi, insertion professionnelle (Direction départementale emploi, travail et solidarités - DDETS)

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables spécifiques	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
<p>Favoriser le retour à l'emploi des personnes éloignées via un accompagnement renforcé et la levée des freins à l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DTA QPV - Parrainage Adultes-relais 	<p>Dispositifs mobilisables pour les publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACI (atelier chantier d'insertion) - Entreprise d'insertion (EI) - Association intermédiaire (AI) - Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) - Chantiers éducatifs - Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) - Entreprises adaptées (EA) - Entreprise adaptée de travail temporaire (EATT) - CEJ (contrat engagement jeunes) - CEJ-R (contrat engagement jeunes en rupture) - Contrats aidés (PEC-CIE) - Ecole de production - Ecole de la 2^{ème} chance <p>Sources de financement mobilisables par les porteurs de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appel à projet « FIE (Fonds d'inclusion à l'emploi) » - Appel à projet « Clauses sociales » - Appel à projet « Parrainage » - Appel à projet « CEJ-JR » : volet accompagnement, mobilité et logement - Appel à projet « 100% inclusion » - Contractualisation emploi-insertion (France travail)
<p>Encourager l'entreprenariat dans les QPV et le travail indépendant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adultes-relais 	
<p>Mobiliser les entreprises</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Club Les entreprises s'engagent - Plateforme 1 territoire 1 solution

Droits des femmes – Délégué (e) départementale aux droits des femmes

Objectif : impulser une politique volontariste d'égalité entre les femmes et les hommes sur tous les territoires.

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables spécifiques	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
Lutter contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales		<ul style="list-style-type: none"> - Réseaux VIF - Formation des professionnels au repérage et la prise en charge des VIF (3 par an) - Accueil de Jour pour femmes Victimes de Violences (Chalon-sur-Saône - PEP71) - Lieu d'Accueil d'Ecoute et d'Orientation pour femmes Victimes de Violences (Mâcon - PEP 71) - Accompagnement psychologique des auteurs de VIF (Mâcon - Le Pont) dans le cadre du Centre de prise en charge des Auteurs (CPCA) de Bourgogne - Parcours d'Accompagnement Sortie de la Prostitution (Le Pont)
Soutenir le développement de l'activité économique et la création d'entreprise pour et par les femmes	Action portée par l'association FETE (Femmes Egalité Emploi) "Femmes des QPV et discrimination vers et dans l'emploi"	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les SIAE : promotion de l'égalité et la mixité professionnelle et lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail - Accompagnement des entreprises à la négociation des accords relatif à l'égalité professionnelle - Actions auprès des scolaires en faveur de l'orientation pour plus de mixité professionnelle (Carrefour des carrières au féminin, Plan égalité lycées)
Favoriser l'accès aux droits pour les femmes dans les quartiers		<ul style="list-style-type: none"> - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) - Permanences Chalon-sur-Saône, Mâcon, Autun, Le Creusot, Montceau-les-Mines - France Victimes 71 - accompagnement juridique des femmes victimes de violences - Chalon-sur-Saône et Mâcon - EVARS (établissement Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle) = Accès aux droits sexuels et reproductifs, éducation à la sexualité, informations et soutien : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Planning Familial 71 à Chalon-sur-Saône ➤ Le Pas Sud Bourgogne / Vie et Liberté à Mâcon

Sécurité, prévention de la délinquance (Direction départementale de la sécurité publique)

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
Prévenir la violence et encourager les nouveaux modes de régulation des conflits	<ul style="list-style-type: none"> - FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance) - MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives)
Développer une prévention précoce en lien avec les familles et les acteurs de la prévention et de la délinquance	
Accompagner les victimes et prévenir la récidive	
Favoriser la proximité le rapprochement police/justice et populations	<ul style="list-style-type: none"> - CLSPD ou CISPD (conseil local ou intercommunal de prévention de la délinquance) - Prévention spécialisée

Cadre de vie (Direction départementale des territoires - DDT)

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
Inscrire la rénovation urbaine dans la durée	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de renouvellement urbain-suivi des conventions NPNRU à La Chanaye-Résidence (Mâcon) et à Harfleur (Le Creusot)
Accélérer la rénovation des équipements dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds vert : crédits en investissement
	<ul style="list-style-type: none"> - Unité de logement social : attribution d'agréments et de financements pour de nouveaux logements et/ou réhabilitation de logements

Inclusion sociale (Direction départementale emploi, travail et solidarités - DDETS)

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
Prévenir la production de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> - Pacte local des solidarités
Favoriser l'accès aux droits et l'aller-vers	<ul style="list-style-type: none"> - Pacte local des solidarités - Budget intégration des étrangers et des primo-arrivants (BOP 104) - Aide alimentaire (BOP 304 + AAP + AMI+ DREETS BFC) - Points Conseil Budget (BOP 304)
Construire le volet solidaire de la transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Pacte local des solidarités

Suivi et évaluation

La mobilisation du droit commun est une des finalités des contrats de ville afin de réduire les inégalités. Il s'agira donc d'évaluer le niveau de mobilisation de ce droit commun.

Ce suivi et cette évaluation passe par la mise en place d'une démarche de coordination des acteurs de l'Etat afin d'identifier les dispositifs ou financements de droit commun mobilisables et de favoriser leur utilisation au service des projets portés dans le cadre de la politique de la ville. Le niveau de progression de la mobilisation du droit commun sera évalué annuellement.